

ALGÉRIE-ONU
Le DGSN Hamel réitère à New York l'engagement d'Afripol à poursuivre la coopération en faveur du maintien de la paix et de la prévention des conflits

P. 7

PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT AU SAHEL-SAHARA:
Les 3^{es} Conversations régionales demain et lundi à Alger

P. 14

ÉTHIOPIE-ÉRYTHRÉE :
L'application pleine de l'accord de paix d'Alger saluée

P. 14

JOURNÉE PARLEMENTAIRE SUR L'HABITAT :

«Plus de 3,6 millions de logements ont été réalisés entre 1999 et 2018»



Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a affirmé jeudi à l'Assemblée populaire nationale (APN), que plus de 3.600.000 logements de différentes formules ont été réalisés durant la période allant de 1999 à mars 2018, d'un coût de 5.788 milliards de DA dont 4.615 milliards consommés.

P. p 4-5

LPP :
17.225 souscripteurs algériens résidant dans 93 pays inscrits depuis le 1^{er} février

PARTIS

Le RND appelle le Président Bouteflika à briguer un nouveau mandat

P. 24

APN :

Clarifications de la commission des Finances sur la suppression de l'article 6 du PLFC 2018

P. 5

FRANCE-ALGÉRIE

Des experts français mettent en valeur la nouvelle orientation économique de l'Algérie

P. 6

SANTÉ

ASTHME : L'exercice physique réduirait les symptômes

P.p 12-13

FOOTBALL

Abdelkrim Medouar nouveau patron de la LFP

L'homme fort de l'ASO Chlef, Abdelkrim Medouar, a été propulsé par ses pairs à la tête de la Ligue de football professionnel (LFP) en remplacement de Mahfoud Kerbadj, évincé en janvier dernier, lors de l'assemblée générale électorale qui s'est déroulée jeudi au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger).

P. 22

OPEP-NON OPEP :

L'avenir de l'accord de baisse de la production au cœur des discussions à Vienne

P. 8

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Deux bombes de confection artisanale détruites près de Bougara à Blida

P. 3

CE MATIN À 8H30

Lancement du portail électronique du ministère des Travaux publics et des Transports

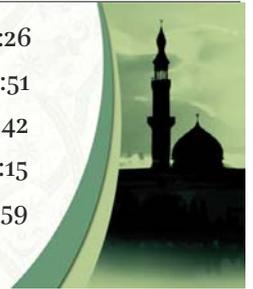
Le ministre des Travaux publics et des Transports, M. Abdelghani Zaâlane, présidera ce matin à partir de 8h30 au Centre international des conférences (CIC) Abdelatif-Rehal, la cérémonie de lancement du portail électronique de service public de son département ministériel.



Horaire des prières

Samedi 9 Choual 1439

| | |
|---------|-------|
| Fajr | 03:26 |
| Dohr | 12:51 |
| Asr | 16:42 |
| Maghreb | 20:15 |
| Isha | 21:59 |



DEMAIN À L'ESSS

Séminaire de mi-parcours du jumelage institutionnel Algérie-UE



Dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne (P3A), la ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Mme Ghania Eddalia, présidera demain dimanche 24 juin, à partir de 08h30, à l'École supérieure de la sécurité sociale (ESSS), Ben Aknoun (Alger), l'ouverture du séminaire de mi-parcours du jumelage institutionnel Algérie-Union européenne sous le thème «Présentation des nouvelles dynamiques impulsées par le ministère de la solidarité nationale en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap». Prendront part à ce séminaire, des ambassadeurs, les représentants des départements ministériels concernés et de la société civile ainsi que des experts nationaux et étrangers engagés dans la prise en charge des personnes handicapées.

LUNDI AU CERCLE NATIONAL DE L'ARMÉE

Installation du Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels



Le ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, M. Mohamed Mebarki, présidera lundi 25 juin à partir de 8h30 au Cercle national de l'armée de Beni Messous, la cérémonie d'installation du Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels.

AFFAIRES RELIGIEUSES

Mohamed Aïssa demain à Tiaret

Le ministre des Affaires Religieuses et des Wakfs, M. Mohamed Aïssa, effectuera demain dimanche 24 juin, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tiaret. Au cours de cette visite, le ministre présidera l'ouverture des travaux d'un colloque national sur «Le discours religieux moderne».



MOUDJAHIDINE

Zitouni lundi à Saïda



Le ministre des Moudjahidine, M. Tayeb Zitouni, effectuera lundi 25 juin, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Saïda.

FLN

Rencontre régionale à Oran

Le secrétaire général du parti du Front de libération national (FLN), M. Djamel Ould Abbas, présidera ce matin à partir de 11h à la salle Esaâda d'Oran, les travaux d'une rencontre régionale des cadres du parti.



Météo

| | Max | Min |
|-------------|-----|-----|
| Alger | 29° | 18° |
| Oran | 31° | 12° |
| Annaba | 29° | 17° |
| Béjaïa | 29° | 18° |
| Tamanrasset | 34° | 22° |

RND

Conférence de M. Ouyahia

Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), M. Ahmed Ouyahia, animera une conférence de presse, ce matin à partir de 9h30, au siège national du parti sis à Ben Aknoun, Alger.



Vivez les sensations de la coupe du monde avec Mobilis



Mobilis le premier partenaire du sport en Algérie, marque sa présence durant la coupe du monde 2018, en accompagnant l'espace FootZone by Mobilis, qui se tient du 19 Juin au 15 Juillet 2018, au complexe sportif Mohamed Boudiaf, Alger. FootZone by Mobilis, est un espace de rencontre dédié aux passionnés du ballon rond, leur permettant de vivre entre amis et famille -en direct sur écran géant- les matchs du mondial Russe, grâce à une projection en haute définition de cette compétition. FootZone by Mobilis, est situé dans un grand espace vert, ouvert jour et nuit, offrant au public une ambiance festive et familiale, notamment grâce aux différentes animations et à l'espace gaming mis en place pour agrémenter l'ambiance. À travers cet événement sportif, Mobilis entreprise citoyenne, invite les amoureux et fans du football à venir nombreux vivre la plus prestigieuse compétition mondiale du football, dans un cadre convivial et familial.

TÉBESSA

Une cellule de crise pour évaluer les dégâts suite aux inondations de Chréa

Une cellule de crise au niveau du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a été installée pour évaluer les dégâts engendrés par les inondations ayant touché jeudi soir la commune de Chréa (Tébessa), a affirmé hier le délégué national aux risques majeurs auprès du département de l'Intérieur, Tahar Melizi. Au cours de sa visite des régions et quartiers de Chréa, collectivité locale située à 45 km au sud du chef-lieu de wilaya, touchés par des pluies diluviennes, le même responsable, qui était accompagné du chef de l'exécutif local, Attallah Moulati, a précisé que cette cellule de crise "transmettra un rapport détaillé sur les dégâts enregistrés aux instances centrales et mobilisera une enveloppe financière pour l'aménagement des régions affectées".



MEDIA STAR 2018

Prolongation de la période de dépôt des candidatures jusqu'au 12 juillet

Suite à la demande de nombreux journalistes n'ayant pu achever, publier ou diffuser leurs travaux et après consultation des membres du jury, Ooredoo prolonge à titre exceptionnel, le délai de dépôt des travaux journalistiques de la 12ème édition du concours Media Star au Jeudi 12 juillet 2018. Ainsi, les travaux éligibles au concours, dans les langues arabe, tamazight, française et anglaise, sont ceux ayant été publiés et diffusés dans les médias algériens entre le 12 mai 2017 et le 12 juillet 2018 (inclus). La 12e édition du Media Star récompense les travaux dédiés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et à l'Economie numérique dans toutes ses dimensions et applications. Les prix récompenseront les meilleurs travaux dans les catégories : Presse écrite généraliste et spécialisée, Illustration de presse (dessin, caricature, photo), Médias électroniques, Programmes radiophoniques et Programmes télévisuels. Comme chaque année, les travaux journalistiques sont évalués par un jury indépendant composé d'universitaires et de professionnels des médias et des TIC lequel sélectionnera les meilleures œuvres qui seront récompensées lors de cette édition 2018.



PARTI RND

Ouyahia : L'Algérie se redresse et se reconstruit «en dépit d'un environnement extérieur qui n'est guère serein»

Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Ahmed Ouyahia, a affirmé jeudi que l'Algérie «progresses sur le chemin du redressement et de la reconstruction nationale», en dépit d'un environnement extérieur «qui n'est guère serein».

«L'Algérie progresse chaque mois sur le chemin du redressement et de la reconstruction nationale, et cela malgré un environnement extérieur qui n'est guère serein», a indiqué M. Ouyahia à l'ouverture des travaux de la 5^{ème} session du Conseil national du parti.

Il a déclaré que «le monde d'aujourd'hui est trop marqué par l'injustice, l'instabilité et même l'incertitude pour que cela interpelle notre vigilance et notre mobilisation».

S'agissant de l'injustice, il a relevé que «les récents massacres de l'occupant sioniste contre le peuple palestinien en sont la plus flagrante illustration dans l'impunité totale garantie à Israël».

Pour ce qui est de l'instabilité, il a noté que «le Sahel et le Maghreb en subissent toujours le fardeau, avec de surcroît le repli de terroristes de «Daech» venant du Moyen Orient».

Concernant l'incertitude, il a cité notamment «la volatilité des prix des hydrocarbures qui sont otages des lois implacables du marché mondial, mais aussi des calculs froids de la géopolitique internationale».

Pour M. Ouyahia, «la sécurité, nous la devons aux sacrifices et à la vigilance de nos Forces de sécurité, à leur tête l'Armée nationale populaire, dont nous saluons la mémoire des martyrs du devoir national, et aussi à la réconciliation nationale vers laquelle le moudjahid Abdelaziz Bouteflika a guidé notre vaillant peuple».

«La stabilité, nous la devons à la politique promue par le Président Abdelaziz Bouteflika au fil des décennies, qu'il s'agisse des réformes politiques accomplies, de la reconstruction menée au niveau social ou de la relance économique mise en place», a-t-il dit, tout en affirmant que «les résultats de cette politique présidentielle sont bien là». «Combien de pays du sud de la planète disposent de la liberté de la presse qui existe dans notre pays ? Combien de pays du sud de la planète ou même du nord, peuvent distribuer 50.000 logements en quelques journées, comme



vient de faire l'Algérie, à l'occasion de Leilat El Qadr ? Et Combien de pays dépendant des hydrocarbures ont pu résister à la grave chute des prix du pétrole comme l'a fait l'Algérie sans recourir à l'endettement extérieur et sans voir reculer la croissance économique ?», s'est-il interrogé.

Pour lui, «la politique patriotique décidée par le chef de l'Etat s'illustre également dans le domaine économique», rappelant qu'il y a près de dix années, l'Algérie «a opté pour la préservation de son espace économique en préférant le partenariat aux investissements directs étrangers qui ne venaient d'ailleurs pas».

«Ce choix avait soulevé des critiques, mais cette stratégie a permis à notre pays d'engranger de plus en plus de partenariats entre opérateurs étrangers et nationaux dans le respect de notre souveraineté économique», a-t-il souligné.

«Il y a quelques années, l'Algérie a demandé et obtenu le report de l'entrée en vigueur de la zone de libre échange économique avec l'Union européenne qui devait commencer en 2017 et c'est grâce à cela que nous sommes actuellement en mesure de prendre des mesures de sauvegarde de notre marché national et de notre balance des paiements extérieurs», s'est-il félicité.

Il a rappelé également que l'année dernière, «notre pays a entamé le recours aux emprunts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie pour maintenir la dynamique de développement national et cette me-

sure avait provoqué une vague de critiques en même temps que l'on nous annonçait une catastrophe économique ainsi qu'une inflation insoutenable».

«Près d'une année plus tard, nous constatons que l'Etat a payé près de 1000 milliards DA aux entreprises publiques et privées qui détenaient des créances, que le gel a été levé sur des centaines de projets de développement, que les programmes d'investissements publics ont repris, et que les complexes industriels sont remis à flot, à l'image du complexe d'El Hadjar.

En parallèle, l'inflation recule et les organismes internationaux nous annoncent une croissance économique pour cette année supérieure à celle de l'année dernière», s'est-il réjoui. Sur un autre plan, M. Ouyahia a indiqué que «beaucoup reste à faire aussi pour l'épanouissement d'une démocratie pluraliste riche d'une compétition de programmes permettant aux citoyens de choisir». «Beaucoup reste à faire également au niveau de la société, pour le développement de l'esprit civique, du vivre ensemble dans le cadre de la loi, et de la réconciliation des Algériens avec eux-mêmes et avec la Patrie», a-t-il ajouté, soulignant que «toute cette œuvre reste à parachever, pour plusieurs raisons, les unes sont des retards internes, alors que les autres sont des conséquences de faits extérieurs sur lesquelles notre pays n'a aucune prise».

Concernant les prochaines élections présidentielles, il a indiqué que «notre

pays fait face à une conjoncture internationale, économique, politique et sécuritaire des plus incertaines et c'est dans tout ce contexte que notre pays se dirige vers les élections présidentielles de 2019, un rendez-vous qui suscite une activité politique accrue». «Mais, ce qui n'est pas naturel, y compris par rapport à cette échéance électorale, c'est le déferlement de critiques et même d'insultes indignes contre les symboles de l'Etat», ce sont aussi «des appels répétés pour une période de transition comme si le peuple souverain n'a pas droit à la parole», ce sont également «les manœuvres politiciennes ou occultes pour déstabiliser le front social au détriment du droit des citoyens au service public», a-t-il soutenu. Ce sont, enfin, «ces voix algériennes qui s'élèvent pour soutenir les attaques contre le pays émanant d'organisations étrangères autour de motifs divers et infondés, comme les migrants africains, ou le droit syndical ou enfin la liberté de la presse», a-t-il déploré. Pour le SG du RND, l'Algérie «ce n'est pas que cela», mais ce sont aussi des «voix très nombreuses» qui s'élèvent pour rendre hommage au Président Abdelaziz Bouteflika pour «tout ce que notre peuple a enregistré comme progrès». Ce sont aussi des «voix nombreuses» qui s'élèvent pour demander au Président Bouteflika de poursuivre sa mission à la direction du pays», a-t-il insisté. «Le Rassemblement national démocratique, dont toute l'existence n'est qu'un engagement patriotique, se reconnaît dans ce camp, celui de l'Algérie qui avance, de l'Algérie de l'effort, de l'espoir et de la solidarité».

Cet engagement patriotique de notre parti s'est notamment cristallisé depuis 1999, et en toute circonstance, aux côtés du Président de la République», a-t-il souligné.

D'autre part, M. Ouyahia a mis en avant les prises de positions «constantes» des parlementaires de son parti, qui «traduisent dans les faits l'engagement du RND au sein de la majorité présidentielle».

BACCALAURÉAT: Déception des candidats libres suite à la proposition de limiter leur participation à 2 fois

Des candidats libres à l'examen du baccalauréat session 2018 ont exprimé leur déception suite à la proposition qu'examine le ministère de l'Éducation nationale de réduire le nombre de leur participation à cet examen à l'avenir. Approchés par l'APS près de certains centres d'examens à Alger, des candidats libres ont exprimé leur «rejet» de la proposition annoncée par le ministre de l'Éducation nationale sur les ondes de la Radio nationale qui avait indiqué «pour l'instant, les candidats libres passent le bac autant de fois qu'ils veulent, mais dans le cadre de la réorganisation (des examens) une proposition sera faite pour limiter cette participation à deux fois en agissant sur le taux d'inscription à partir de la 3^{ème} tentative. Précisant que les candidats libres inscrits à l'examen du baccalauréat session 2018 représentent 40% du nombre global des candidats», Mme Benghabrit a indiqué qu'il y a parmi ces candidats «ceux qui passent leur bac pour la 10^{ème} ou 15^{ème} fois, alors que d'autres repassent le bac pour obtenir la moyenne qu'ils souhaitent de manière à ce qu'ils optent pour la spécialité qu'ils veulent», révélant également qu'«il y a parmi ces candidats des fonctionnaires qui s'inscrivent à l'examen pour bénéficier de 5 jours de congé».

Selon la ministre, le constat établi fait ressortir un taux d'absentéisme pour cette catégorie «extrêmement important se situant entre 30 et 35%».

Selon les encadreurs, le nombre des absences au centre d'examen Haroune Rachid (Alger Centre) varie de 4 à 7 absences sur un total de 20 candidats inscrits dans chacune des classes réservées aux candidats libres, soit un taux oscillant entre 20 % et 35 %. Commentant cette proposition, le candidat libre Khireddine, un employé qui passe le baccalauréat pour la quatrième fois a indiqué que «cette nouvelle mesure est contraire au principe d'égalité des chances». Pour sa part, la candidate libre Amina, qui passe cet examen pour la première fois après avoir interrompu ses études pour une durée de trois ans pour des raisons de santé, a indiqué que de nombreux candidats s'absentent en raison de l'éloignement du centre d'examen du lieu de résidence». Citant à titre d'exemple son cas, elle dit être contrainte de se déplacer de la commune de Draria à Alger à la Placé du 1^{er} mai en dépit de son état de santé.

Le candidat Oussama, qui passe l'examen pour la deuxième fois, demande la révision de cette proposition, soulignant qu'il s'agit là de l'avenir des candidats dont la majorité aspire à améliorer le niveau scolaire. Ce candidat propose la révision de cette proposition, en prenant en considération «la tranche d'âge concernée par cette mesure qui ne devrait pas concerner la tranche d'âge entre 20 et 30 ans et devrait prendre en compte «la situation sociale du candidat». Pour Amine, passer le baccalauréat en tant que candidat libre peut changer le cours de la vie, permet de perfectionner le niveau et permet à celui qui a déjà obtenu le baccalauréat de le refaire pour accéder à la spécialité de son choix. Cette proposition «pourrait avoir un impact négatif sur l'état psychologique de ces jeunes», en les privant d'une deuxième chance, a-t-il ajouté.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Destruction à Jijel d'un atelier de préparation d'explosifs et de 6 bombes de confection artisanale (MDN)

Un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) a découvert et détruit mercredi à Jijel un atelier de préparation d'explosifs, une quantité de munitions et six bombes de confection artisanale, indique jeudi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une opération de recherche et de ratissage menée à El Aouana, wilaya de Jijel/5^{ème} RM, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 20 juin 2018, un atelier de préparation d'explosifs, une quantité de munitions, six (6) bombes de confection artisanale, des outils de détonation, des médicaments et divers objets», note le communiqué.

Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie Nationale «ont appréhendé

à Sidi Bel Abbès/2^{ème} RM, deux (2) narcotrafiquants en leur possession 8,8 kilogrammes de kif traité, tandis qu'ils ont intercepté, à Adrar/3 RM, un contrebandier et saisi 2700 paquets de cigarettes». Dans le même contexte, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté, à Batna et Guelma/5^{ème} RM, deux (2) individus en possession d'un fusil de chasse, un pistolet de fabrication artisanale et une quantité de munitions, tandis que des Gardes-côtes ont saisi, à El-Kala/5 RM, des équipements de pêche illicite de corail et de plongée sous-marine ainsi que 1380 grammes de corail».

Découverte d'une cache d'armes et de munitions près de la frontière algéro-malienne

Une cache contenant différentes armes et une importante quantité de munitions a été découverte jeudi matin par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) près

de la bande frontalière algéro-malienne, à Adrar, dans la 3^{ème} Région militaire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et de la sécurisation des frontières et grâce à la permanente vigilance de nos Forces armées, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert, ce matin du 21 juin 2018, lors d'une opération de fouille et de recherche près de la bande frontalière algéro-malienne, à Adrar, dans la 3^{ème} Région militaire, une cache d'armes et de munitions», précise-t-on de même source. Cette cache contenait «une (01) mitrailleuse lourde, de calibre 14,5 mm, un (01) fusil mitrailleur de type (FMPK), un (01) fusil mitrailleur de type (FMDP), huit (08) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, trois (03) fusils à répétition, un (01) fusil semi-automatique de type Si-

monov et un (01) fusil de type MAS». Elle contenait, également, «cinquante-cinq (55) obus pour mortier, calibre 82 mm, vingt (20) charges propulsives pour mortier, calibre 82 mm, dix-sept (17) chargeurs pour pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, deux (02) chargeurs pour fusil de type MAS, trois (03) chaînes de munitions pour fusil mitrailleur de type (FMPK), ainsi qu'une importante quantité de munitions s'élevant à 4.501 balles de différents calibres». «Cette opération de qualité, venant s'ajouter à l'ensemble des résultats concrétisés sur le terrain, confirme la grande vigilance et la ferme détermination des forces de l'ANP déployées le long de nos frontières, à déjouer toute tentative d'intrusion, d'introduction d'armes ou d'atteinte à la sécurité du pays et sa stabilité», souligne le communiqué.

LPP : 17.225 souscripteurs algériens résidant dans 93 pays inscrits depuis le 1^{er} février

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a révélé jeudi à Alger que 17.225 souscripteurs algériens résidant dans 93 pays ont été enregistrés sur le site électronique réservé à la souscription à la formule «logement promotionnel public» (LPP) depuis le lancement de l'opération le 1^{er} février 2018.

«L'instar des citoyens ayant bénéficié de la formule LPP, et en application des instructions du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, l'opération a été élargie aux membres de la communauté algérienne établie à l'étranger en leur consacrant un programme spécial», a indiqué M. Temmar qui présentait le bilan des activités de son secteur lors d'une journée parlementaire sur «le logement entre planification et défis actuels», organisée au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN) par la commission du logement et de l'équipement en présence du président de l'APN, Saïd Bouhadja.

Le premier responsable du secteur a ajouté que son département ministériel avait pris toutes les mesures nécessaires pour la concrétisation de ce programme et la prise en charge de la communauté algérienne résidant à l'étranger en coordination avec le ministère des Affaires étrangères.

Il s'agit en l'occurrence de l'amendement du décret 14-203, promulgué le 15 juillet 2014, définissant les conditions et modalités d'achat d'un logement LPP et les textes d'application y afférents, en procédant à la révision de certaines conditions légales pour la réinsertion de cette catégorie (communauté algérienne).

Il s'agit également de consacrer un autre programme comme première étape, qui comporte 2.247 logements à travers 24 wilayas du pays et l'ouverture à partir du 1^{er} février 2018, de l'opération de souscription pour les membres de la communauté algérienne établie à l'étranger, sur le site électronique accessible uniquement à partir de l'étranger.

Par ailleurs, un onglet sur le même site a été consacré aux recensement des demandes afin de généraliser l'opération dans toutes les wilayas du pays, outre l'organisation de journées d'information à l'étranger sous forme de portes ouvertes en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères afin d'informer et de sensibiliser la communauté algérienne au déroulement de l'opération.

Dans ce cadre le ministre a rappelé sa rencontre avec les membres de la communauté algérienne établie dans quatre villes françaises (Paris, Lille, Lyon et Marseille), ajoutant qu'il effectuera vendredi une autres rencontre avec la communauté algérienne établie au Royaume d'Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis.

HABITAT: Temmar : «Plus de 3,6 millions de logements ont été réalisés entre 1999 et 2018»

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a affirmé jeudi à l'Assemblée populaire nationale (APN), que plus de 3.600.000 logements de différentes formules ont été réalisés durant la période allant de 1999 à mars 2018, d'un coût de 5.788 milliards de DA dont 4.615 milliards consommés.

«La période allant de 1999 à mars 2018 a été marquée par la réalisation de plus de 3,6 millions de logements dont 1.176.000 logements publics locatifs (LPL 30 %), 1.583.000 logements ruraux (38 %), 456.000 logements publics participatifs et promotionnels aidés (LPP et LPA 11 %), 156.000 logements location-vente «AADL» (6%), 46.000 logements de fonction (1 %), 138.000 logements promotionnels libres (3 %) et 448.000 logements type auto-construction (11 %), a déclaré M. Temmar lors de la présentation du bilan du secteur de l'habitat à l'occasion de la journée parlementaire sur «l'habitat entre la planification et les défis de l'époque».

L'enveloppe financière attribuée à ce programme s'élève à 5,788 milliards de

DA dont 4.615 milliards consommés soit un taux de 80 %, a précisé le ministre.

Il a indiqué par ailleurs que le programme quinquennal 2015-2019 a enregistré plus de 2 millions de logements de différentes formules et concerné ce qui reste à réaliser jusqu'au 1^{er} janvier 2015, auquel s'ajoute le nouveau programme au titre des années 2016, 2017 et 2018.

Ledit programme concerne près de 698.790



logements de type LPL, soit 33 % du programme quinquennal en question, 470.000 logements AADL (22 %), 661.898 logements ruraux (31 %), 253.031 LPA (12 %) et 50.000 LPP (2 %).

M. Temmar a indiqué également que la cadence de réalisation a connu un saut qualitatif avec une moyenne annuelle de plus de 300.000 logements et ce «grâce aux nouvelles mesures et au strict suivi des maîtres d'oeuvre».

Lancement des travaux de réalisation de 70.000 logements LPA durant le deuxième semestre de 2018

Concernant le LPA, le ministre a rappelé qu'il a été attribué un programme préliminaire de 70.000 logements dans le cadre de cette formule répartie sur les wilayas en attendant le lancement des travaux durant le 2^{ème} semestre de l'année en cours.

Le ministre a précisé qu'au vu «des obstacles que le secteur a connus auparavant, il est devenu nécessaire d'introduire de nouveaux amendements» à cette formule, étant donné qu'elle répond aux demandes des postulants au revenu moyen et permet d'alléger la pressions sur le Trésor public.

Le secteur a également procédé à une révision «profonde» de toute la réglementation propre à ce type de logements et ce en vue de «l'assainir de quelques insuffisances et mettre en place un cadre à même de permettre de préserver les intérêts de tous les intervenants dans le secteur», a-t-il ajouté.

A ce propos, le ministre a rappelé certaines mesures, dont une plus grande mise à contribution des Collectivités locales en renforçant le rôle de ces dernières dans la gestion de ces projets à travers la mobilisation du foncier, la sélection des promoteurs, le choix des bénéficiaires, la détermination de programmes en fonction des spécificités locales, outre la mobilisation des ressources financières à travers un seul canal, à savoir la Caisse nationale du logement (CNL) qui assure la continuité du paiement, en dégageant l'aide financière (subventions et contributions des souscripteurs) selon l'état d'avancement des travaux.

Les procédures consistent également à garantir le parachèvement des programmes en cas de manquement de la part des promoteurs à travers la consolidation du mécanisme de délégation accordée au Fonds de garantie et de caution mutuelle de la

promotion immobilière (FGCMPI), outre la mesure relative à la diversification des types d'habitation, de 2 à 3 pièces ou 4 pièces, d'une surface respectivement de 50, 70 et 80 m2 dans le cadre du nouveau système.

Le ministre a également relevé la nécessité de différencier les prix de vente des logements en fonction de leur type et de leur site, et ce en 3 zones délimitées conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 14 avril 2011 fixant les conditions et modalités de cession de terrains relevant du domaine privé de l'Etat et destinés à l'implantation de programmes de logement aidés par l'Etat.

Le ministre a, en outre, fait savoir que d'autres modifications sont en cours et qu'elle devront rendre la formule du Logement promotionnel aidé (LPA) plus attractive et plus rentable pour les différentes parties intervenantes, comme permette au promoteur d'exploiter 20 à 25% de la surface consacrée à la construction de logements promotionnels, des locaux et des parkings et les vendre sur le marché immobilier libre. Outre les amendements au cadre réglementaire y afférent, notamment le décret exécutif n 10-235 du 5 octobre 2010 fixant les niveaux de l'aide frontale accordée par l'Etat pour l'acquisition d'un logement collectif ou pour la construction d'un logement rural, les niveaux de revenu des postulants à ces logements, ainsi que les modalités d'octroi de cette aide et le décret exécutif n 14-180 du 5 juin 2014 portant création du Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière (FGCMPI). Ce décret a permis, poursuit le ministre, de «généraliser l'accès des postulants aux revenus inférieurs à 6 fois le salaire national minimum garanti (SNMG) et des postulants sans revenus».

LE PREMIER MINISTRE, AHMED OUYAHIA DEVANT LE PARLEMENT : «L'usine de pneus de Bouira sera lancée, une fois sélectionné le partenaire disposant de la technologie indispensable»

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a affirmé jeudi à Alger que l'usine de fabrication des pneus de véhicules dans la wilaya de Bouira sera lancée une fois sélectionné le partenaire disposant de la technologie indispensable. L'usine de fabrication de pneus, prévue dans la zone industrielle de Sour El Ghozlane (Bouira), sera lancée dès que l'Algérie aura sélectionné la partie qui sera partenaire à ce projet par la techno-

logie indispensable à cette industrie, a déclaré M. Ouyahia en réponse à une question orale au Conseil de la Nation, lue en son nom par ministre des Relations avec le parlement, Mahdjoub Bedda.

Soulignant, à ce propos, que de «nombreuses sociétés étrangères ont émis le souhait d'être partenaire à ce projet», qui sera réalisé sur une superficie de 100 hectares, le Premier ministre a affirmé que «les dis-

cussions sont toujours en cours pour trouver le partenaire qui dispose de la technologie indispensable à la production des pneus et répondant aux exigences juridiques de la législation algérienne».

Dans le cadre de la concrétisation intégrée du projet auquel contribuera la partie émirati financièrement, une société mixte sera créée en Algérie pour la production, la distribution et la commercialisation

du produit, a-t-il indiqué. Selon l'étude technique préliminaire, la capacité de production de cette usine qui générera pas moins de 1000 postes de travail, devrait atteindre 5 millions d'unités par an, dans une première étape, et 10 millions d'unités durant les années à venir, a fait savoir M. Ouyahia qui a rappelé que l'Algérie importait actuellement 7 millions de pneus par an.

APS

AGRICULTURE

Bouazghi : «Une Commission interministérielle pour l'examen des demandes de transfert des terres agricoles en foncier de logement»

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi a révélé, jeudi à Alger, qu'une commission interministérielle a été chargée de l'examen des demandes de transfert des terres agricoles en foncier à même d'accueillir des projets de logements publics à Alger, qui a bénéficié d'un programme d'envergure de différentes formules. Le secteur de l'agriculture a pour rôle de veiller à trouver l'équilibre entre deux impératifs, à savoir la préservation du patrimoine foncier agricole et l'adaptation au développement social, en assurant les assiettes nécessaires à la concrétisation des projets de développement, «importants et très sensibles», a indiqué M. Bouazghi en réponse à une question orale, posée par le membre du Conseil de la Nation Belkacem Kara (FLN) concernant les mesures d'urgence que le ministère peut prendre en coordination avec les juridictions compétentes pour mettre un terme à l'empêchement sur le foncier agricole et son transfert. A cet égard, le ministre a rappelé que la capitale a bénéficié d'un programme d'envergure dans le domaine du logement, dont la concrétisation a requis des assiettes foncières pas moins de 600 hectares au niveau de 20 communes, soulignant qu'un «travail avait été fait pour éviter, dans la mesure possible, les terres agricoles à forte fertilité».

Le choix des assiettes a été fait dans le cadre des instructions données par le Premier ministre en mai 2013 portant affectation des terres agricoles pour les besoins de réalisation de projets publics de développement, a dit le ministre.

Cependant, a-t-il ajouté, étant donné que la plupart des assiettes relèvent des exploitations agricoles collectives et individuelles, le Premier ministre a adressé, en mai 2018, des instructions pour annuler les décisions de ces affectations et envoyer une commission représentant tous les secteurs concernés pour un état des lieux et pour s'assurer de la pertinence des choix au vu de leur état actuel et de leur potentiel, précisant que cette commission «continue son travail» et qu'un «rapport sera présenté sur la base des nouvelles données».

Par ailleurs, M. Bouazghi a affirmé que la protection du foncier agricole figure parmi les objectifs dont son département et ce en application des orientations du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika. En réponse à une question orale du membre du Conseil de la nation Mustapha Djaghaddi (FLN) sur la possibilité d'un dispositif permettant aux exploitants des terres éparées de bénéficier du régime de concession et le sort des terres exploitées sans titres réguliers (arches), le ministre a fait savoir que plusieurs mesures avaient été prises dans la Circulaire interministérielle n 1839 du 14 décembre 2017 portant accès au foncier agricole relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à l'investissement dans le cadre de la mise en valeur des terres par voie de concession, en mettant l'accent sur la situation des terres exploitées sans titres réguliers (Arches).

Dans ce cadre, le ministre a rappelé l'élargissement de la composante de la Commission d'Animation et d'Orientation de l'investissement agricole de Wilaya aux représentants de l'Agence nationale des ressources hydriques (ANRH), de l'Office national des terres agricoles (ONTA), SONELGAZ et de la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR), à titre consultatif, outre l'attribution à la Commission de Wilaya les prérogatives de prendre des décisions en fonction des assiettes foncières disponibles et l'approche économique de la wilaya quant à la destination des périmètres et leur octroi, exclusivement ou majoritairement, à l'investissement.

La concession est destinée à deux catégories de projets (les microprojets agricoles et les autres projets d'investissement agricole), a rappelé le ministre évoquant en outre les décisions d'habilitation comme première mesure avant la réception des actes de concession, ce qui permet d'entamer certaines procédures comme le dépôt des dossiers au niveau de la banque et l'installation d'une commission de suivi pour effectuer les opérations de contrôle mensuel sur les conditions de mise en valeur et d'exploitation des terres. Il a indiqué aussi que l'Administration du domaine de l'Etat s'est vue octroyer la possibilité de recourir à la résiliation administrative de la concession sur demande de l'ONTA en cas de non réalisation par le bénéficiaire de son programme de mise en valeur dans les délais fixés dans le cahier de charges, et ce, sans autorisation préalable des services techniques de la Direction des services agricoles, ce qui permettra de récupérer les terres inexploitées et les attribuer à de vrais investisseurs. Toutes ces précautions ont été prises pour garantir au tant que possible la réussite de l'opération de mise en valeur des terres, a-t-il soutenu. S'agissant des terres exploitées sans titres réguliers (arches) et auxquelles ne sont pas applicables ces dispositions au vu de leur spécificité, il a précisé que partant du principe qu'elles appartiennent à l'Etat, elles s'inscrivent donc dans le cadre de la concession, soulignant qu'il a été décidé, lors des assises nationales de l'Agriculture organisée récemment, la création d'une commission regroupant toutes les parties prenantes, de l'Administration et la Société civile pour examiner cette question et arrêter une méthode de «régularisation de tous les cas».

En réponse à une autre question orale d'un sénateur (RND) concernant le retard dans la régularisation de la situation de la zone d'activité Belaacel Bouzegza (Relizane), le ministre a affirmé que la réalisation des zones industrielles et zones d'activités est soumise à nombre de procédures administratives et réglementaires, ajoutant que cette zone n'avait pas été réalisée conformément aux procédures en vigueur, ce qui a rendu impossible sa régularisation.

Mais compte tenu de la situation sur le terrain qui a vu des projets lancés et son importance pour la wilaya, il a été décidé la régularisation de cette zone en soumettant à la commission ministérielle qui a approuvé la demande de régularisation en mai 2018, l'affectation de sa superficie de 255,22 hectares à partir des terres agricoles, a expliqué M. Bouazghi.

APS

APN: Clarifications de la commission des Finances sur la suppression de l'article 6 du PLFC 2018

La Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a décidé de supprimer l'article 6 du projet de loi de finances complémentaire (PLFC 2018) relatif à l'annulation de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) accordée en vertu des dispositions de l'article 61 de la loi de finances complémentaire 2009 et de la loi de 2016 relative à la promotion de l'investissement, pour la commercialisation des véhicules produits localement, a indiqué à l'APS le rapporteur de la Commission, Mme Nora Boudaoud.

L'article 6 du PLFC 2018 stipule «cesseront de courir, à compter de la promulgation de la présente loi, les exonérations de la TVA, accordées en vertu des dispositions de l'article 61 de la loi de finances complémentaire 2009 et l'article 18-2 de la loi 16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement, pour la commercialisation des véhicules produits localement».

Soulignant que le contenu de l'article 6 est passé dans la loi de 2016 relative à la promotion de l'investissement à des exonérations de la TVA pour une période de 5 années, elle a ajouté qu'il n'est pas logique de venir, à peine 3 années plus tard, annuler cette disposition».

Le maintien de cet article dans le PLFC découragera les partenaires étrangers à investir dans l'industrie et le montage automobiles, a-t-elle estimé.

Expliquant que la décision de la commission d'annuler cet article émane de sa conviction que la TVA au taux de 19% sera «un fardeau» pour le consommateur, elle a ajouté «ce qui nous importe le plus c'est le citoyen simple, car la voiture n'est plus aujourd'hui un luxe mais une nécessité». Niant que cette décision

soit le résultat d'un pressing de la part des assembleurs automobiles, elle a affirmé que la commission n'a pas voulu trancher dans son rapport préliminaire au sujet de l'article 6 du PLFC 2018, présenté mardi en plénière, laissant le champ aux députés de s'exprimer et qui ont d'ailleurs été tous contre.

Mme Boudaoud a fait savoir que le parti des Travailleurs (PT) avait présenté, en plus de députés d'autres groupes parlementaires, une proposition d'annulation de l'article 6 du PLFC 2018, une proposition que la commission a approuvé lors de sa réunion de mercredi consacrée à l'examen des amendements proposés à ce texte de loi.

Dans ce même contexte, la commission des Finances et du budget de l'APN a supprimé l'alinéa 2 de l'article 5 et ce suite à l'annulation de l'article 6 du PLFC 2018.

L'article 5 stipule que le Conseil national de l'investissement est habilité à consentir, pour une période qui ne peut excéder cinq (5) années, des exemptions ou des réductions de



droits, impôts et taxes, à l'exclusion de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliquée aux prix des biens produits entrant dans le cadre des activités industrielle naissantes, et ce suivant les modalités fixées par voie réglementaire.

Par ailleurs, Mme Boudaoud a indiqué qu'à partir de 2023 le PLC deviendra «une loi rectificative et non complémentaire».

Pour rappel, l'article 6 du PLFC a été vivement critiqué par la plupart des députés qui ont affirmé que l'imposition d'une TVA sur les véhicules produits localement aura des répercussions directes sur le pouvoir d'achat du citoyen.

Le projet de Loi portant annulation de l'article 6 et l'alinéa 2 de l'article 5 sera soumis au vote lors d'une plénière prévue le 25 juin en cours.

M. Bouhadja appelle les Algériens à faire face aux «campagnes virulentes» que subit le pays

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja a appelé, jeudi à Alger, l'ensemble des Algériens à se mettre au service du pays et à défendre son intérêt suprême en vue de faire face aux «campagnes féroces» que subit l'Algérie. «Nous sommes tous appelés au service de l'Algérie dans le calme et la sérénité en vue de préserver l'Etat et ses institutions, défendre l'intérêt suprême du pays et préserver la société des conflits fictifs qui dispersent les efforts et la volonté», a indiqué M. Bouhadja lors d'une allocution prononcée à l'occasion de la Journée parlementaire organisée par la Commission de l'habitat et des équipements à l'APN, sous le thème «L'habitat en pleine planification et défis du siècle», en présence du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temam, d'experts et de députés.

«Vous n'êtes pas sans savoir, qu'à l'heure actuelle, notre pays fait

face à des campagnes virulentes menées sous différentes formes et avec différents moyens avec un seul objectif, qui est de porter atteinte à l'image des institutions de l'Algérie, de ternir la réputation du pays et de frapper la crédibilité de ses produits», a-t-il ajouté. «Les circonstances exigent une position nationale unie et ferme pour faire face à la campagne de dénigrement, y compris celle orchestrée par les Organisations non-gouvernementales (ONG) qui accusent à tort l'Algérie de faillir à ses obligations internationales en matière de solidarité à l'endroit des migrants», a-t-il indiqué.

Rappelant «la campagne virulente qui a ciblé le secteur de l'agriculture», tout récemment, M. Bouhadja a affirmé que l'Etat mise sur ce secteur en prévision de l'étape post-hydrocarbures et pour faire évoluer ses revenus en devises.

Le produit agricole algérien est de plus en plus «sollicité» par plu-

sieurs pays compte tenu de «sa qualité conforme aux normes d'hygiène», a-t-il souligné. M. Bouhadja s'est interrogé, dans ce sens, sur les objectifs de cette «campagne orchestrée» et les parties dérangées par les produits agricoles algériens ayant trouvé une place au marché mondial. Où étaient-ils lorsque l'Algérie importait ces produits de l'étranger?», s'est-il encore interrogé.

«Nous sommes conscients que ces campagnes ont leur saison, plans et programmes bien ficelés», a indiqué M. Bouhadja, rappelant les projets d'habitat ciblés par ces campagnes visant à semer le désespoir et à remettre en cause leur sérieuse, outre la Grande Mosquée d'Alger, objet de rumeurs.

Se félicitant des réalisations accomplies par le secteur d'habitat en faveur de toutes les franges de la société et de la cadence des travaux de la Grande Mosquée, le président de l'APN a souligné que ces

réalisations ne sauraient être réalisées sans une volonté nationale sous l'égide du président de la République.

Interrogé par la presse au sujet des informations relatives au refoulement de produits agricoles algériens (pomme de terre et dates) de Canada et de Russie pour des raisons d'ordre phytosanitaire, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi avait déclaré dernièrement que la place qu'a atteint le produit algérien sur le marché mondial «dérange».

Concernant la récente affaire de refoulement de produits agricoles exportés vers le Canada et la Russie, le ministre de l'Agriculture a nié en bloque que ce refoulement était pour des raisons phytosanitaires, affirmant qu'il s'agissait d'un cas isolé enregistré en 2017, dû au non respect de la chaîne de froid par un exportateur, ce qui a conduit au refoulement de 18 tonnes de dattes.

L'AMBASSADEUR D'ALGÉRIE EN FRANCE, ABDELKADER MESDOUA: Le volume de la coopération économique connaît un «net recul» depuis trois ans

Le volume de la coopération économique entre la France et l'Algérie connaît un «net recul» depuis trois ans, a indiqué jeudi à Paris l'ambassadeur d'Algérie en France, Abdelkader Mesdoua, soulignant la part «marginale» en Algérie des investissements directs français hors hydrocarbures. «Même si elle est substantielle, la coopération économique connaît, en revanche, un net recul depuis trois années. Elle est loin d'avoir épuisé tout son potentiel, comme en témoigne la part marginale des investissements directs français en Algérie, en dehors du secteur des hydrocarbures», a affirmé le diplomate algérien dans son allocution aux travaux de la 11e édition des «Rencontres Algérie» organisée par Business France. Pourtant, a-t-il expliqué, l'Algérie est un marché de plus de 42 millions de consommateurs, avec une classe moyenne «importante» estimée à presque 10 millions de personnes, soutenant que l'Algérie est un pays «qui réalise une croissance de plus de 3 % hors hydrocarbures, disposant d'importantes ressources humaines, d'importantes richesses et ayant mis en place des facteurs attractifs en matière d'investissements». Sur un autre plan, l'ambassadeur d'Algérie a réitéré qu'on garde en France la carte sécuritaire actuelle «négative» qui est loin de la réalité algérienne.

«Il est malaisé de comprendre, d'un côté, le discours d'encouragement à l'investissement en Algérie et continuer à garder, de l'autre, la carte sécuritaire actuelle négative qui est loin de refléter la réalité», a-t-il fait remarquer, s'interrogeant : «Comment peut-on encourager la mobilité des personnes des deux côtés et promouvoir le tourisme vers l'Algérie ?». Avouant qu'il lui est difficile d'apporter des réponses, surtout à de nombreux Algériens et de Franco-algériens ainsi qu'à des Français, notamment à des opérateurs économiques, tour-opérateurs actives dans la sphère économique et touristique. «Bon nombre d'entre eux se sont rendus en Algérie et reviennent ravis avec des impressions bien différentes des clichés et stéréotypes éculés», a-t-il fait savoir. Par ailleurs, il a préconisé la révision de l'évaluation établie par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) sur l'Algérie qui, selon lui, devrait «prendre en charge les efforts entrepris et les atouts que présente» l'Algérie. Dans son rapport annuel sur les risques et les prévisions des pays, publié en janvier, la Coface a classé l'Algérie, pour la deuxième année consécutive, dans la catégorie «C» avec un risque d'impayés des entreprises «élevé», rappelle-t-on. Les évaluations établies par cet organisme sur 160 pays et 13 secteurs influencent les entreprises dans leur décision d'investissement.

«L'Algérie d'aujourd'hui est différente de celle des années 1980», a martelé l'ambassadeur d'Algérie en France, soulignant que la stabilité et la sécurité recouvrées en Algérie, la volonté de l'Etat, dans le domaine économique, est «forte» pour améliorer «constamment» le climat des affaires. «Nous sommes l'un des rares pays producteurs de pétrole à préserver la dynamique de croissance économique, de création d'emploi et de développement social et à poursuivre un effort d'investissement, bon an mal an, de 2 à 3 milliards de dollars», a-t-il dit. Revenant sur les mesures concernant la suspension de certains produits à l'importation qui suscitent «quelques incompréhensions», il a indiqué qu'elles sont «transitoires», «revues et réévaluées» et «sont destinées» à sauvegarder la production locale. En direction de chefs d'entreprises français, l'ambassadeur a souligné qu'en travaillant «ensemble» à la consolidation des liens au bénéfice des peuples des deux pays, l'Algérie et la France peuvent «faire face aux menaces et périls communs qui (les) interpellent dans un espace que la mondialisation a réduit considérablement, pour laisser aux générations futures un espace de prospérité partagée».

Djellab s'entretient avec l'ambassadeur de France sur la coopération économique

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a reçu jeudi à Alger, l'ambassadeur de France à Alger, Xavier Driancourt avec lequel il a évoqué nombre de questions économiques d'intérêt commun et l'importance de la coopération entre les deux pays, indique un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre, le ministre a mis l'accent sur la nécessaire coopération bilatérale, l'échange d'expériences entre les entreprises dans les deux pays en matière de contrôle des produits au niveau des frontières ainsi que les grandes opérations de commercialisation et de distribution des produits, tous types confondus. Mettant en avant l'efficacité du partenariat liant les deux pays ainsi que le volume d'investissements français en Algérie, M. Djellab a réaffirmé la disposition de son département ministériel à poursuivre le cadre de concertation pour créer davantage d'opportunités d'investissement et renouer le lien entre les investisseurs des deux pays. Dans le même sillage, M. Djellab a fait part de son attachement à augmenter les quotas d'exportation hors hydrocarbures, notamment l'exportation des produits agricoles qui connaissent une surproduction qualitative et quantitative, vers l'Europe à travers la France. Pour sa part, l'ambassadeur français a salué les relations économiques bilatérales, se félicitant des partenariats établis à ce jour et du volume des échanges commerciaux entre les deux pays. L'Algérie «est un partenaire stratégique pour la France en Afrique», a affirmé M. Driancourt, mettant en exergue l'ensemble des facilités accordées et le climat d'investissement propice en Algérie, grâce à la volonté politique et la stabilité», conclut le communiqué.

FRANCE-ALGÉRIE Des experts français mettent en valeur la nouvelle orientation économique de l'Algérie

Des experts français ont mis en valeur jeudi à Paris, lors de la 11e édition des «Rencontres Algérie» organisée au siège de Business France, la nouvelle orientation économique de l'Algérie, relevant la «forte rentabilité» du marché algérien.

Placée sous le signe des partenariats productifs entre entreprises françaises et algériennes, cette édition intervient dans le contexte de la dernière session du Comité intergouvernemental de haut niveau (CIHN) qui s'est tenue à Paris le 7 décembre 2017, au lendemain de la visite du président Emmanuel Macron en Algérie.

Au cours de ses travaux, à laquelle ont pris part l'ambassadeur d'Algérie en France Abdelkader Mesdoua, Edith Cresson, ex-Premier ministre sous François Mitterrand, et pas moins de 350 participants, dont de nombreux chefs d'entreprises françaises et algériennes, le directeur général délégué Export de Business France, Frédéric Rossi, a insisté que le nouveau contexte, qu'il faut prendre en compte, a-t-il dit, en matière d'orientation économique de l'Algérie vers la production nationale, le co-développement et la diversification. Pour le responsable français, l'Algérie demeure un partenaire «incontournable» pour la France et qu'il faudra identifier les opportunités d'investissements dans ce pays.

«Il faut simplement trouver les bons partenaires pour être accompagnés» dans des projets productifs, a-t-il recommandé, soulignant qu'une entreprise française sur deux, accompagnée par Business France en Algérie, revient avec des contrats de partenariat.

Pour sa part, Denis Le Fers, chef du service économique régional en Afrique, a indiqué que l'Algérie est le 4e pays afri-



cain en matière de PIB, avec 170 milliards de dollars, et le 6e pays africain en matière de PIB par habitant (4292 dollars), ajoutant que le marché algérien avec ses 42 millions d'habitants est «très prometteur».

Il a également noté que l'économie algérienne est dominée par le secteur des services (40% du PIB), notamment dans le domaine du commerce, des transports et des télécommunications, soulignant que les hydrocarbures représentent le quart du marché algérien.

Il a déploré cependant que l'industrie manufacturière demeure faible (-5 % du PIB) et que le poids de l'économie informelle représente, selon l'Office national des statistiques et la Banque mondiale, 40 à 50% du PIB.

La règle 51/49 n'est plus un obstacle

Dans ce contexte, il a mis en exergue trois objectifs stratégiques de l'économie algérienne, à savoir le retour progressif aux équilibres budgétaires et soutien à la croissance, la préservation des réserves de changes avec la rationalisation des importations, et la diversi-

fication de l'économie, notamment dans l'industrie automobile, le numérique, l'agroalimentaire et la santé.

Pour ce dernier objectif, a-t-il expliqué, «nous constatons un encouragement à la production nationale, un approfondissement des marchés des capitaux et une adaptation du capital humain au marché du travail».

Pour lui, l'économie algérienne «possède des atouts pour réussir sa transition», citant un niveau d'infrastructures «remarquable», un secteur privé et un grand marché intérieur «dynamiques», de faibles niveaux d'endettement et des réserves de change «très appréciables».

Revenant au positionnement des entreprises françaises sur le marché algérien, cet expert a estimé que la France «peut mieux faire» dans le sens où elle est actuellement le 2e fournisseur de l'Algérie derrière la Chine et le 2e client derrière l'Italie. Dans ce contexte de frilosité des entreprises françaises en Algérie, le secrétaire général du ministère de l'Industrie et des Mines, Kheir-Eddine Medjoubi, a fait observer

que les entreprises françaises bénéficient pourtant de «beaucoup d'avantages», rappelant que le plan de développement du gouvernement concerne l'agriculture (passer à l'exportation), l'industrie avec 13 filières prioritaires et le tourisme.

Il a appelé dans ce sens les entreprises françaises à venir en Algérie pour «nouer des partenariats productifs».

Ce qui a amené le directeur de Business France en Algérie, Dominique Boutter, à dire que le marché algérien «vaut la peine» d'être investi.

Sur un autre plan, plusieurs autres responsables français dans des cabinets d'affaires comme Ernets&Young, Mazars, GIDE, ainsi que des banques ou des assurances installées en Algérie, ont été unanimes à affirmer que la règle 51/49 n'est plus un obstacle dans la mesure où toutes les entreprises françaises engagées dans des partenariats se sont déjà adaptées. «Il faut démythifier le sujet», a recommandé Samy Laghouati, associé au cabinet international d'affaires GIDE, soulignant qu'aujourd'hui, des entreprises se sont non seulement habituées avec cette règle, mais aussi les affaires «évoluent positivement».

Le DG de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), Abdelkrim Mansouri, a indiqué à cet effet que depuis l'instauration de cette règle le nombre d'investissement s'est multiplié par trois et le nombre de projets a doublé.

CLIMAT DES AFFAIRES EN ALGÉRIE : La situation sécuritaire n'est plus un prétexte

La situation sécuritaire invoquée par des investisseurs et chefs d'entreprises français n'est plus un prétexte en matière de climat d'affaires en Algérie, ont affirmé jeudi plusieurs intervenants aux travaux de la 11e édition des «Rencontres Algérie» organisée à Paris.

«Il est malaisé de comprendre, d'un côté, le discours d'encouragement à l'investissement en Algérie et continuer à garder, de l'autre, la carte sécuritaire actuelle négative qui est loin de refléter la réalité», a fait remarquer l'ambassadeur d'Algérie en France devant plus de 350 participants à cette rencontre, indiquant que «bon nombre d'entre eux se sont rendus en Algérie et

reviennent ravis avec des impressions bien différentes des clichés et stéréotypes éculés». Pour l'ambassadeur, l'Algérie jouit aujourd'hui d'une stabilité et d'une sécurité malgré un environnement régional «difficile et heurté», en proie à de nombreuses turbulences». Se basant sur le dernier rapport de l'Institut américain Gallup, le directeur général de la Promotion des investissements au ministère de l'Industrie et des Mines, Nacer Mehalebi, a souligné que l'Algérie est classée au 7e rang mondial des pays en sécurité et le 1er en Afrique. L'Institut Gallup, rappelle-t-on, a établi un indice de sécurité personnelle dans 142 pays, dont 37 pays afri-

cains. Pour sa part, Michel Bissac, président de la section Algérie du CCEF (Conseillers du commerce extérieur de la France), a estimé que la carte de sécurité dans la description du climat des affaires en Algérie est «inadaptée», recommandant ainsi à la Coface de réviser sa note sur l'Algérie. Ce qui a fait réagir un entrepreneur franco-algérien pour souligner, à cet effet, qu'il a du mal à faire déplacer des investisseurs français dans la wilaya de Biskra pour des projets de partenariat. Installée en Algérie depuis plus de dix ans, Christine Dedenon, partenaire du groupe CEGID, un cabinet d'expert comptable et de commissaires aux

comptes, a affirmé quant à elle qu'il n'y a «pas de problème sécuritaire» et même pas de contraintes sociales ou religieuses pour la femme.

«Cela fait 10 ans que, en tant que femme, je voyage et me déplace en Algérie, et je n'ai rencontré aucun problème de sécurité», a-t-elle dit. Par ailleurs, d'autres intervenants ont relevé ce qu'ils ont appelé de «contradictions» des autorités françaises qui, d'un côté, sont engagées dans le développement d'un partenariat stratégique avec l'Algérie et, de l'autre, appellent, dans le conseil publié par le Quai d'Orsay, leurs ressortissants à la «plus grande prudence» de voyager à l'intérieur du pays.

2^E SOMMET DES CHEFS DE POLICE DES NATIONS UNIES À NEW YORK Le DGSN Hamel réitère l'engagement d'Afripol à poursuivre la coopération en faveur du maintien de la paix et de la prévention des conflits

Le Directeur général de la sûreté nationale, le général major Abdelghani Hamel, a réitéré jeudi à New York, l'engagement d'Afripol à poursuivre la coopération avec l'ensemble des polices africaines et internationales en vue de prévenir les conflits et d'oeuvrer à la consolidation de la paix.

S'exprimant lors des travaux du deuxième sommet des chefs de police qui se tient aux Nations Unies, le général major a « réitéré l'engagement d'Afripol à poursuivre la coopération pour agir en harmonie avec l'ensemble des polices africaines et les organisations policières internationales dans la mise en œuvre de stratégies respectives visant à prévenir les conflits et à soutenir la paix ». Le DGSN qui est intervenu lors d'une session du sommet consacrée au rôle de la police des Nations Unies dans le maintien de la paix, a réaffirmé la détermination d'Afripol à renforcer cette coopération.

« Je peux vous assurer de notre détermination et de mon entière disponibilité à œuvrer ensemble pour le renforcement des liens de coopération policière africaine et mondiale dans le cadre des missions d'Afripol, pour contribuer aux efforts de la communauté internationale en matière de paix et sécurité », a déclaré M. Hamel. Le président d'Afripol a indiqué que les chefs de police se sont réunis à l'occasion de ce sommet pour débattre d'une thématique à dimension pertinente, se rapportant à la prévention des conflits et le soutien à la paix, compte tenu de l'évolution préoccupante des menaces internationales qui impactent le processus de développement durable, notamment au niveau du continent africain. Le sommet, a-t-il poursuivi, inter-



vient au moment où le monde fait face à des menaces sécuritaires multiformes générés par la prolifération des armes, la résilience des groupes terroristes, le retour des combattants étrangers, la cybercriminalité, les crises migratoires et les connexions entre les activités terroristes et la criminalité transnationale organisée.

C'est à ce titre, a expliqué le général-major, que les services chargés de l'application de la loi doivent œuvrer ensemble sur la base d'une coopération opérationnelle, solidaire pour prévenir toutes les formes de violence, d'extrémisme et de radicalisation et répondre efficacement aux aspirations pour un monde sûr et prospère.

« Je voudrais les assurer en cette circonstance de mon total engagement à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine et de son plan d'action en matière de consolidation de l'architecture de paix et sécurité », a indiqué le DGSN qui s'exprime

au cours de ce panel au nom d'Afripol.

Et d'ajouter que la promotion de la coopération internationale est primordiale du fait que les services chargés de l'application de la loi restent confrontés aux mêmes défis criminels nécessitant la mise à niveau des capacités de prévention et de lutte pour une réponse collective, coordonnée et efficiente. « Ceci est d'autant plus valable pour le continent africain qui fait face à des préoccupations majeures en matière de sécurité eu égard aux mutations induites par la mondialisation de la menace et l'émergence de nouvelles formes de criminalité et de radicalisation », a-t-il relevé.

Le DGSN a rappelé à ce titre la déclaration du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika en sa qualité de coordinateur de l'Union Africaine dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui avait affirmé « que l'action à mener durant les

années à venir se doit de mettre l'Afrique et ses peuples à l'abri de la menace terroriste sous ses différentes formes ». Le président de la République a souligné que « cette action doit privilégier la prévention, la sensibilisation, et la mobilisation et tendre en permanence vers le renforcement des capacités nationales et régionales de lutte ainsi que la promotion d'une coopération toujours plus étroite entre les pays membres avec la communauté internationale dans son ensemble », a ajouté M. Hamel, en citant le chef de l'Etat à ce propos.

C'est dans cet esprit, a-t-il enchaîné, que « la volonté de l'Afrique de s'attaquer aux conflits et son engagement infaillible à relever le défi de la paix et de la sécurité, sont clairement exprimés dans les stratégies de l'Union Africaine en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ».

Évoquant le plan d'action d'Afripol 2017-2019, le général major, a souligné qu'il avait inscrit parmi ses priorités la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, prenant en charge les vulnérabilités en termes de consolidation des données inhérentes à la menace par la mise en place de la plateforme d'échange d'information et de communication entre les polices africaines (Afrisecom), la création de bureaux de liaison d'Afripol et le développement des capacités policières.

L'expérience algérienne au service du citoyen et de la sécurité de ses biens présentée

Le Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), le général-major Abdelghani Hamel a présenté, lors des travaux du 2^e Sommet des chefs de police des pays membres de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, l'expérience algérienne au service du citoyen et de la sécurité de ses biens à travers l'intérêt porté au facteur humain en termes de formation et de mise à niveau. L'ouverture officielle des travaux du sommet s'est déroulée au siège de l'ONU à New York en présence des représentants des pays membres et d'experts dans le domaine sécuritaire, a indiqué vendredi un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). A cette occasion, le général-major a rencontré ses homologues directeurs et responsables des polices des différents pays membres participant à ce 2^e sommet. Ces entretiens ont porté sur « le renforcement de la coopération et l'échange d'expertises pour faire face à tous les défis sécuritaires, au crime organisé et à la cybercriminalité qui constituent des menaces pour la sécurité des individus et des sociétés », lit-on dans le communiqué. Lors de ses rencontres avec ses homologues, le DGSN a « passé en revue l'expérience de la police algérienne au service du citoyen et de la sécurité de ses biens, à travers l'intérêt porté au facteur humain en termes de formation et de mise à niveau et le recours aux moyens technologiques modernes et développés, tout en veillant à l'accomplissement des missions dans le cadre du respect des principes des droits de l'Homme et des lois de la République, et ce durant les dernières années sous le parrainage permanent du président de la République, Abdelaziz Bouteflika notamment en matière d'appui de la coopération bilatérale et multilatérale établie par la police algérienne aux plans régional et international ». Dans ce cadre, M. Hamel a rappelé « des efforts permanents de l'Algérie pour asseoir un mécanisme de coopération sécuritaire en Afrique et réaliser un nouvel acquis qui est celui du mécanisme Afripol, eu égard à l'expérience de la police algérienne pionnière en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière, y compris le crime organisé, le trafic de drogue et la cybercriminalité ».

ALGÉRIE - SUISSE Bedoui et l'ambassadeur suisse expriment la volonté des 2 pays à renforcer leur coopération

Le ministre l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, Noureddine Bedoui et l'ambassadeur de la Suisse en Algérie, Mme Muriel Berst Kohen, ont exprimé, jeudi à Alger, la volonté des deux pays à promouvoir le dialogue et à consolider les moyens de coopération en dans les questions d'intérêts communs, a indiqué un communiqué du ministère. Lors d'une audience accordée à l'ambassadeur suisse au terme de sa mission en Algérie, « les deux parties se sont félicitées de la qualité des relations bilatérales » et exprimé « la volonté de leur deux pays à promouvoir le dialogue et à renforcer les moyens de coopérations dans les questions d'intérêts communs avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire », a conclu le communiqué.

ALGÉRIE-ALLEMAGNE Bedoui s'entretient avec l'ambassadeur allemand sur la coopération bilatérale entre les ministères de l'Intérieur des deux pays

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui a reçu jeudi l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Alger, Michael Zenner avec lequel il a évoqué les perspectives de coopération et les projets inscrits dans l'agenda des ministères de l'Intérieur des deux pays, indique un communiqué du ministère. En marge de cette visite d'adieu effectuée par l'ambassadeur allemand au terme de sa mission en Algérie, « les deux parties se sont félicitées de la qualité des relations bilatérales et de la diversité des programmes de coopération entre les ministères de l'Intérieur des deux pays, notamment au volet sécuritaire, mais aussi concernant les documents biométriques, la gestion des territoires et les énergies renouvelables, ajoute le communiqué ».

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE : Hamel : « L'Algérie disposée à partager son expertise et à apporter son soutien à l'action internationale »

Le Directeur général de la sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel, a indiqué jeudi à New York que l'Algérie demeurerait disposée à partager l'expertise de sa police en matière de lutte contre la criminalité organisée et à apporter son soutien à l'action policière internationale dans ce domaine.

« Riche de son expérience en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontalière, la police algérienne demeure disposée à partager son expertise et à apporter son soutien à l'action policière internationale en la matière », a déclaré M. Hamel lors du deuxième sommet onusien des chefs de police qui s'est tenu mercredi et jeudi à New York.

Le DSN qui a exposé l'expérience algérienne en la matière lors de cette réunion, a expliqué que l'Algérie continuait dans le sillage des réformes entreprises par le pré-

sident de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, de développer une approche globale et intégrée des stratégies visant à soutenir les actions de la communauté internationale en vue d'atteindre les aspirations collectives en matière de sécurité.

M. Hamel a relevé que la stratégie adoptée par la Direction générale de la sûreté nationale ayant permis de réaliser des avancées remarquables dans le domaine de la lutte est fondée, entre autres, sur la professionnalisation des services de police, la consolidation de la relation de confiance avec le citoyen et l'affermissement des principes de l'Etat de droit.

Aussi, le développement des capacités de la ressource humaine a été au cœur de cette approche. S'y ajoute le plan de modernisation qui a marqué également le fonctionnement des services de police, a-t-il noté. Dans le même sillage, il a relevé que les services

de police scientifique et technique ont connu une évolution remarquable à travers la modernisation des infrastructures et l'acquisition d'équipements et de systèmes technologiques de pointe en matière d'expertise criminalistique.

Le général major, a souligné que la police algérienne avait adopté un concept novateur de gestion démocratique des foules, en matière de maintien et de rétablissement de l'ordre public, intégrant des notions de police de proximité et privilégiant le dialogue, l'apport de la société civile et la gestion préventive des situations conflictuelles. De même, a-t-il poursuivi, l'apport probant de la femme dans la société, conformément aux principes fondamentaux de la constitution algérienne et ceux des Nations Unies à mené la police algérienne à accroître le nombre de recrues féminines atteignant 20.000 policières,

dont plus de 500 occupent aujourd'hui différentes fonctions de commandement.

Le général major a rappelé au cours de son intervention que la coopération internationale constituait l'un des piliers fondamentaux de la Direction générale de la sûreté nationale dans le cadre du renforcement de ses capacités d'intervention par le développement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine judiciaire et sécuritaire.

M. Hamel a conclu son intervention en réitérant la volonté de l'Algérie de continuer à apporter, de manière concertée, sa contribution à l'effort collectif dans la dynamique de lutte et de prévention contre les différentes formes de criminalité, à promouvoir les bonnes pratiques et à faire des générations futures une force de développement social de par le monde.

OPEP-NON OPEP À VIENNE L'avenir de l'accord de baisse de la production au cœur des discussions aujourd'hui

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses partenaires, soit 24 pays qui représentent plus de 50% de la production mondiale, se réuniront vendredi et samedi à Vienne pour discuter de l'avenir de leur accord de 2016 qui vise à limiter leur production dans l'objectif de redresser les prix du brut.



La rencontre s'annonce tendue entre l'Arabie Saoudite et la Russie, d'une part, favorables à un assouplissement des quotas, et l'Irak, l'Irak et le Venezuela, d'autre part, qui refusent d'approuver une quelconque hausse de la production.

Alors que l'Irak avance qu'il ne croit pas à une révision à la hausse des objectifs de production mondiale de pétrole, l'Arabie saoudite plaide en faveur d'une augmentation de la production de pétrole de l'Opep.

«Nous ferons tout notre possible pour maintenir la stabilité du marché et nous assurer qu'il n'y aura pas de pénurie de pétrole», a affirmé le ministre saoudien des Affaires étrangères Abdelaziz ben Salmane.

Depuis début 2017, l'Opep et dix autres producteurs non membres, dont la Russie, limitent leurs extractions dans le but de faire remonter les cours et de maintenir un marché à l'équilibre.

Tandis que l'offre mondiale pourrait être perturbée par les problèmes de production du Venezuela et les sanctions américaines contre l'Irak, l'Arabie saoudite et la Russie ne cessent d'avancer de vouloir mettre sur la table une proposition de hausse des seuils de production lors de leur réunion dans la capitale autrichienne.

L'Arabie Saoudite et la Russie donnent ainsi l'impression d'être les seuls producteurs à pouvoir augmenter leurs exportations dans les semaines qui viennent.

Selon la banque américaine Citigroup, l'Arabie Saoudite aurait 2,12 millions b/j de capacité supplémentaire de production contre 400.000 b/j pour la Russie.

Mais pour ménager les opposants à toute hausse de la production, l'Arabie saoudite suggère d'augmenter la production de l'Opep et de ses partenaires mais sans toucher aux objectifs fixés par l'accord de limitation de 2016, et ce, travers une réallocation au sein de l'Opep de quotas de production non utilisés par

certains pays, comme le Venezuela. Quant aux autres pays pétroliers, la majorité préfère d'abord voir les prix augmenter de manière substantielle, avant de changer de cap.

En réaction à un éventuel assouplissement des quotas, le Venezuela et l'Irak ont demandé à l'Opep de maintenir son unité, affirmant que toute augmentation de la production des autres membres au détriment de leur part de marché va à l'encontre des statuts de cette organisation pétrolière, destinés à protéger les intérêts de chaque pays membre.

Les cours pétroliers, qui avaient plongé à moins de 30 dollars le baril en 2016, sont revenus à plus de 80 dollars en mai dernier, soit au plus haut depuis 2014.

La chute de la production du Venezuela pour cause de crise économique et les sanctions américaines qui menacent celle de l'Irak ont favorisé cette remontée.

La production iranienne et vénézuélienne au plus bas

L'Irak, selon son ministre de l'Énergie, Bijan Namdar Zanganeh, produit actuellement 3,8 millions b/j et pourrait en produire 100.000 barils de plus quotidiennement.

Ce volume de production, freiné par les sanctions européennes et américaines, n'a jamais été aussi bas depuis deux ans.

Les États-Unis se sont retirés en mai de l'accord sur le nucléaire iranien et ont annoncé de nouvelles sanctions contre ce pays qui est le 3ème plus grand producteur de pétrole de l'Opep, derrière l'Arabie saoudite et l'Irak.

S'agissant du Venezuela, ce pays a vu sa production de pétrole s'effondrer de 50% en un an et demi, selon le FMI. La production pétrolière vénézuélienne s'est ainsi établie à 1,5 million de b/j en avril, selon l'Opep, au plus bas depuis 30 ans.

Touché par l'effondrement des cours du brut depuis 2014, ce pays, qui tire 96% de ses revenus du pétrole, souffre d'un manque de devises qui

l'a plongé dans une crise aiguë. En conséquence, lors de la prochaine rencontre des 24 pays producteurs de pétrole à Vienne, le Venezuela, selon son ministre du Pétrole, Rafael Ramirez, appellera «très fermement» les pays qui surproduisent à réduire leur production.

«Nous pensons qu'il nous faut conserver le plafond de production de 30 millions convenu lors de notre dernière réunion en décembre», a déclaré Ramirez.

Quid de l'Algérie ?

Le ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni, avait récemment affirmé à Alger que l'Algérie s'engagerait avec les pays membres de l'Opep et hors Opep, durant la rencontre de juin à Vienne, à garantir l'équilibre entre l'offre et la demande pour préserver la stabilité des marchés pétroliers.

«Ce qui nous importe, c'est qu'il y ait un équilibre entre l'offre et la demande pour préserver la stabilité des marchés pétroliers», avait-il soutenu.

Lors du 7ème Séminaire international de l'Opep, qui se tient depuis mercredi à Vienne, M. Guitouni a évoqué les efforts soutenus de l'Algérie afin de stabiliser les marchés pétroliers à l'appui d'une économie mondiale saine, et ce, en coopération avec les pays Opep et non Opep, en privilégiant le dialogue avec les parties prenantes.

Il y a lieu de rappeler le concours décisif de l'Algérie qui avait rendu possible l'accord historique d'Alger du 28 septembre 2016 et dont a décollé la réussite de tout le processus actuel.

L'Opep avait accepté, pour la première fois depuis 2008, de plafonner sa production de pétrole afin de stabiliser le marché mondial du pétrole.

Des pays producteurs non membres de cette organisation, dont la Russie, avaient joint cet accord en réduisant leur production totale de 600.000 b/j. Cet accord Opep-non Opep a été prolongé jusqu'à fin 2018 lors de la réunion de l'organisation en novembre 2017.

EQUILIBRE DES MARCHÉS PÉTROLIERS: Guitouni : «Nécessité d'accorder une attention urgente aux investissements»

Le ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni, a souligné jeudi à Vienne la nécessité d'accorder une «attention urgente» aux investissements pétroliers sans quoi l'équilibre du marché pourrait «s'avérer être des plus précaires».

Dans son intervention lors du 7ème séminaire international de l'Opep, dont les travaux se tiennent depuis mercredi dans la capitale autrichienne, M. Guitouni a également mis en garde contre «un choc d'offre à moyen terme» qu'il y a lieu d'éviter afin de sauvegarder les intérêts aussi bien des pays producteurs que des pays consommateurs, a indiqué le ministère de l'Énergie dans communiqué.

Participant en tant que «keynote speaker» dans un panel dédié à la problématique des investissements dans l'industrie pétrolière, le ministre a également mis l'accent sur l'importance que revêt l'investissement pour les pays producteurs et les compagnies pétrolières, mais également, avec acuité, les consommateurs dont les approvisionnements dépendent des investissements consentis.

A ce propos, M. Guitouni a évoqué les préjudices de la volatilité des prix du pétrole en rapport avec le déséquilibre des marchés pétroliers et aggravés par la baisse des niveaux d'investissements dans le monde.

«L'Histoire nous apprend qu'à chaque période caractérisée par des prix bas du pétrole, les investissements se tarissent. En conséquence, une période de prix élevés et de tensions sur les approvisionnements lui succède inévitablement. Cette volatilité extrême est dommageable aussi bien pour les pays producteurs que pour les pays consommateurs», a-t-il soutenu.

«C'est fort de cette leçon d'histoire qu'en septembre 2016, sous l'impulsion du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, l'Algérie avait eu le courage de conclure un accord, l'Accord d'Alger, pour stabiliser le marché pétrolier et susciter l'émergence de conditions favorables à la reprise de l'investissement pétrolier», a-t-il rappelé.

Revenant sur les suites données à l'historique accord d'Alger, M. Guitouni a mis en avant le succès remarquable de la Déclaration de Coopération entre les pays Opep et les pays non Opep participants, estimant que «les 24 pays signataires ont fait preuve de discernement et de bonne gouvernance, donnant au marché une visibilité remarquable».

Il a, par ailleurs, salué le respect des engagements de réduction de la production qui a permis au marché de retrouver une situation d'équilibre qu'il n'avait plus connu depuis plusieurs années.

Afin que cet équilibre perdure, le ministre de l'Énergie a appelé les producteurs, l'industrie pétrolière et les consommateurs «à capitaliser les effets positifs de la Déclaration de Coopération et d'assurer une transition graduelle afin de consolider la marche en cours vers l'équilibre du marché, et éviter d'affaiblir le résultat des efforts passés». «Au cours des quatre (4) dernières années, environ un trillion de dollars d'investissements dans les activités pétrolières et gazières ont été annulés ou différés. C'est considérable», a martelé le ministre, ajoutant que «le nombre de forages a reculé de plus de 40% dans le monde depuis 2014. Les découvertes d'hydrocarbures réalisées dans le monde ont été divisées par plus de deux par rapport à la période 2010-2013».

Le partenariat, clé du succès de la stratégie algérienne

Pour illustrer encore l'exigence de booster davantage les investissements, il a expliqué que «même si l'on prenait en compte les réductions des coûts et les améliorations en termes de productivité, le déficit en investissement demeure important et rend difficile la nécessité de faire face au déclin naturel sur les champs en exploitation, annuellement de l'ordre de 3 à 4 millions de baril par jour (mb/j)».

«Cela est d'autant plus difficile qu'il faille, en plus, répondre à la croissance de la demande mondiale d'environ 1,5 mb/j», a-t-il relevé, précisant que «ce sont 20 à 25 mb/j, de nouvelle capacité qui seront nécessaires dans les cinq (5) prochaines années».

Pour pouvoir réaliser le niveau requis d'investissement, M. Guitouni a recommandé la création d'un environnement incitatif des prix du pétrole suffisamment rémunérateurs pour encourager l'investissement».

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le ministre a évoqué les efforts que l'Algérie entreprend pour «poursuivre et intensifier son effort d'investissement, notamment en partenariat, en vue d'augmenter ses réserves d'hydrocarbures pour non seulement répondre aux besoins croissants de son marché intérieur, mais aussi pour conforter sa position de fournisseur majeur de pétrole et de gaz naturel sur les marchés internationaux».

«Cet effort concerne l'exploration et la recherche pétrolière, l'amélioration de la récupération sur les gisements en exploitation et le développement des secteurs du raffinage et de la pétrochimie», a-t-il encore expliqué.

Le ministre a enfin mis en avant la stratégie de partenariat avec les compagnies internationales, considérée «comme la clé du succès» et la révision de la législation algérienne en matière d'hydrocarbures dans un proche avenir, «afin de rendre l'Algérie plus attractive en termes d'investissement et d'améliorer les conditions d'accueil pour les entreprises pétrolières internationales».

«Réduire les coûts, utiliser les technologies les plus modernes et les plus adaptées, simplifier et rendre plus efficaces les processus de décision sont parmi les objectifs prioritaires du secteur», a avancé M. Guitouni.

Pour rappel, le 7ème séminaire international de l'OPEP figure parmi les plus importants forums mondiaux d'experts dans le domaine de l'énergie.

Les ministres des pays membres de l'OPEP et des pays producteurs non membres de l'OPEP se réunissent depuis hier avec de hauts responsables d'entreprises et d'organisations internationales ainsi que des scientifiques et des experts en énergie. Il y a lieu de noter que M. Guitouni participe également ce jeudi à la 9ème réunion du Comité conjoint de monitoring OPEP et non OPEP (JMCC) à Vienne. A cette occasion, les ministres membres du JMCC examineront le niveau de conformité des 24 pays OPEP et non OPEP à leurs engagements pris et consignés dans la déclaration OPEP/non OPEP du 10 décembre 2016.

Le JMCC est composé de quatre pays membres de l'OPEP (Algérie, Arabie Saoudite, Koweït et Venezuela) et de deux pays non membres de l'OPEP (Russie et Oman). Le Président de la Conférence (UAE en 2018) assiste également aux réunions du JMCC. M. Guitouni participera également vendredi, à la 17ème Conférence ministérielle de l'OPEP et à la 4ème réunion ministérielle des pays OPEP et non OPEP, prévue samedi prochain.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT À TÉBESSA : Un plan préventif mis en place pour la protection de plus de 211.000 hectares

La conservation des forêts de la wilaya de Tébessa a mis en place, au titre du dispositif anti-incendie 2018, un plan pour la protection de 211.103 hectares de forêts, opérationnel entre les mois de juin et d'octobre 2018, a déclaré jeudi le responsable du service Protection du patrimoine végétal et forestier au sein de cette institution, Mounir Samida.

L'objectif de ce plan est la préservation du patrimoine forestier des risques des feux à travers la réduction du nombre des incendies, les interventions liées à ce domaine et les dégâts dus à ce phénomène, a précisé le même responsable.

Tous les moyens humains et matériels nécessaires pour le bon déroulement de la campagne anti-incendie ont été mobilisés par la conservation des forêts avec la collaboration des Directions de la protection civile, des services agricoles, des travaux publics, des services de la gendarmerie nationale et la sûreté de wilaya, ainsi que les assemblées populaires communales (APC), a ajouté le même responsable. Des comités de travail ont été installés à travers les communes et les daïras, en coordination avec la population des zones limitrophes aux sites forestiers, pour la dynamisation de l'opération de lutte et d'intervention rapide en cas d'éventuelle catastrophe, a-t-il indiqué.

Des équipes d'intervention rapide dotées de citernes d'eau et de camions anti incendie ont été également mobilisées pour toute alerte au feu, a-t-il affirmé.

Sept (7) postes de contrôle, dotés de matériels de communication, 36



points d'eau naturels et artificiels en plus de 55 agents forestiers saisonniers, ont été mis en place pour couvrir l'ensemble de la superficie forestière de la wilaya, a souligné M. Samida.

Plusieurs travaux forestiers, selon la même source, ont été réalisés avec la collaboration d'autres partenaires dont les actions d'aménagement et d'ouverture de pistes forestières, de désherbage et d'élimination des déchets, le nettoyage des abords des routes nationales et des chemins de wilaya, des surfaces en dessous des lignes électriques à haute tension et des

champs proches des forêts. D'autre part, la conservation des forêts de la wilaya de Tébessa œuvre tout au long de l'année à la sensibilisation des citoyens, principal facteur dans le déclenchement de ces incendies, selon le même responsable, à travers l'organisation de plusieurs rencontres de proximité, des émissions radiophoniques et des dépliants renseignant sur ce sujet.

A rappeler que 33 hectares de superficies forestières ont été endommagés par les incendies dans la wilaya de Tébessa en 2017, dont 29 hectares recensés entre les mois de juillet et d'août.

TÉBESSA: Un automobiliste meurt emporté par les flots à Chrea

Un automobiliste de 46 ans a été emporté par les flots avec son véhicule, jeudi dans la commune de Chrea (Tébessa) et ses deux accompagnateurs ont pu être sauvés en extrême, a-t-on appris de la protection civile.

Ces trois personnes qui étaient à bord du même véhicule ont été pris par surprise par la montée violente et soudaine des eaux d'Oued Abia, après de fortes pluies orageuses, selon la même source qui a précisé que les deux personnes secourues par la protection civile ont été transférées à l'hôpital de Chrea.

Les pluies torrentielles qui se sont abattues jeudi pendant plusieurs heures sur la région ont causé des dégâts jugés «assez importants», où de nombreuses habitations, mais aussi plusieurs quartiers, ont été envahis par les

eaux de pluies, a souligné la même source. Des interventions ont également été effectuées par les éléments de ce corps constitué au chef lieu de wilaya et dans d'autres communes El Ma Labioth, Ouzena et Lahouidjat pour évacuer les eaux pluviales qui ont causé des dégâts matériels importants dont des incendies déclarés dans les colonnes de compteurs d'électricité regroupés dans trois immeuble et l'effondrement d'un pylône électrique.

De leur côté, les services de wilaya ont fait savoir qu'une délégation du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire se rendra vendredi à Chrea pour évaluer l'ampleur des dégâts causés par ces inondations avant de rédiger un rapport qui sera transmis aux instances centrales.

MÉDÉA : 2^e décès par noyade dans des plans d'eau en l'espace de 24 h

Un adolescent de quinze ans est mort noyé mercredi après-midi dans un plan d'eau situé dans la commune d'Oum-Djellil, à 80 km au sud de Médéa, a-t-on appris jeudi auprès de la Protection civile qui rappelle que c'est la deuxième victime du genre en l'espace de 24 heures dans la wilaya.

Un adulte, âgé de 33 ans, avait trouvé la mort dans des circonstances similaires, la veille, dans la commune de Zoubiria, à 36 km au sud du chef-lieu de wilaya. Les plongeurs sauveteurs de l'unité d'intervention d'Ouzera, distante de plusieurs kilomètres, qui ont été dépêchés sur le lieu de la noyade n'ont pu constater le décès de ce jeune adolescent venu se baigner dans ce plan d'eau, a-t-on ajouté. Le nombre de décès par noyade au niveau de la wilaya de Médéa s'élève, depuis le début de l'année, à six décès, alors que durant l'année 2017, la protection civile avait recensée dix morts par noyade.



EL-OUED : 4 morts et deux blessés dans un accident sur la RN48

Quatre personnes sont mortes et deux autres ont été blessés dans un accident de la circulation survenu jeudi sur la RN-48 dans la commune d'El-Hamraya (El-Oued), a-t-on appris auprès de la Protection civile.

L'accident s'est produit au niveau du point kilométrique PK-70 suite à une violente collision entre deux véhicules légers roulant en sens opposés, précise la source en signalant l'intervention d'équipes de secours des unités secondaires de la protection civile d'El-Hamraya et de Reguiba.

Les corps des victimes (23 à 36 ans et un bébé de 9 mois) ont été déposés à la morgue de l'établissement public hospitalier Benamar Djillali et les blessés ont été évacués aux urgences du quartier du 8 mai 1945 à El-Oued.

Les services de la gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : 22 personnes tuées et 470 autres blessées dans les régions urbaines durant la semaine dernière

Vingt-deux (22) personnes ont trouvé la mort et 470 autres ont été blessées dans 377 accidents de la route survenus dans les régions urbaines sur l'ensemble du territoire national durant la période allant du 12 au 18 juin en cours, selon un bilan des services de la sûreté nationale. Comparativement aux chiffres enregistrés durant la semaine précédente, le bilan de ce jeudi fait ressortir une hausse du nombre de décès (12 cas), celui des blessés (106 cas) et du nombre des accidents (85 sinistres), a précisé la même source. Le facteur humain demeure la cause principale dans 98 % de ces accidents, outre l'état des véhicules et des routes, indique-t-on de même source. La DGSN réitère son appel aux usagers de la route pour respecter le code de la route, faire preuve de vigilance et soumettre le véhicule au contrôle technique.

JUSTICE Sept (7) ans de prison ferme à l'encontre du bloqueur Merzoug Touati

La Cour criminelle de Béjaia a infligé une peine de 07 ans de prison ferme à l'encontre du bloqueur Merzoug Touati, jugé en deuxième appel jeudi, après une condamnation en première instance qui lui a valu 10 ans ferme et une amende de 50.000 dinars.

Le procès qui s'est déroulé dans des «bonnes conditions», selon la Ligue de défense des droits de l'Homme, a vu le renforcement du collectif de la défense de l'accusé, assuré par des témoins du barreau, notamment maîtres Mokrane Ait Larbi et Djamel Benyoub. Dans son réquisitoire, le procureur de la République a requis, comme au premier procès, la peine à perpétuité, tandis que la défense, a soutenu vigoureusement l'impératif de sa relaxe. Avant et pendant le procès des dizaines de personnes s'étaient rassemblées devant la Cour pour exiger sa libération avant d'être dispersés par les services de l'ordre. Merzoug Touati était poursuivi pour «intelligence avec l'étranger» et «incitation à attroupement non armé sur les places publiques».

TIARET : 3 ans de prison ferme à l'encontre d'un individu reconnu coupable de complot contre la sécurité de l'Etat

Le tribunal criminel de Tiaret a condamné jeudi à trois ans de prison ferme d'un individu reconnu coupable de «complot avec des terroristes contre la sécurité de l'Etat et l'unité nationale».

Les faits de cette affaire remontent, selon l'arrêt de renvoi, à novembre 2017 lorsque fut dévoilée une relation de cet individu de nationalité étrangère avec des éléments affiliés à l'organisation autoproclamée «Etat islamique» (EI) dont un impliqué dans l'attentat terroriste visant le siège de la sûreté de wilaya de Tiaret le 31 août 2017. Les services de la gendarmerie nationale avait procédé à l'arrestation du mis en cause le 18 novembre 2017 dans la commune frontalière d'Oum Teboul, dans la wilaya d'El Tarf.

Le prévenu est poursuivi pour «attentat, sabotage, constitution d'un groupe terroriste ciblant la sécurité de l'Etat et l'unité nationale et usurpation d'identité pour contacter les éléments terroristes.» Le mis en cause a nié les faits se défendant d'avoir contacté des terroristes. La défense a plaidé le rejet des charges portées à l'encontre du mis en cause et son acquittement pour «absence de preuves matérielles». Pour sa part, le représentant du droit commun a requis la réclusion à perpétuité.

VANUATU: Un séisme de magnitude 6,1 survenu au large des côtes du Vanuatu, selon l'USGS

Un séisme de magnitude 6,1 sur l'échelle de Richter a été enregistré jeudi à 21h13, heure GMT, à 33 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Port-Vila, capitale du Vanuatu, selon l'Institut américain d'études géologiques (USGS).

L'épicentre, situé à une profondeur de 21,82 kilomètres, a été localisé à 17,819 degrés de latitude sud et 168,0229 degrés de longitude est.

LIBYE: Près de 700 migrants secourus au large en 2 jours

Près de 700 migrants ont été secourus au large de la Libye par les gardes-côtes et trois autres sont morts au cours des dernières 48 heures alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Europe, a annoncé jeudi la marine libyenne.

«Un zodiac des gardes-côtes de Tripoli (...) a secouru jeudi 142 migrants de différentes nationalités africaines (...) qui étaient à bord d'un bateau pneumatique et ont récupéré trois corps», a indiqué la marine.

Lors de cette opération, les migrants ont été interceptés à 25 milles marin au nord de Garaboulli, à l'est de Tripoli, selon le porte-parole de la marine, le général Ayoub Kacem.

Plus tôt dans la journée, deux autres opérations dans la même zone ont permis de secourir 236 migrants sur deux bateaux pneumatiques, a indiqué un officier de la marine libyenne relayé par les agences de presse. Mercredi, une patrouille des gardes-côtes de Tripoli avait également secouru «301 migrants clandestins, dont 46 enfants et trois femmes», selon la même source qui affirme que les migrants sont «originaires de 12 pays africains». Depuis 2011, la Libye, en proie au chaos et à l'insécurité, est devenue une plaque tournante de l'immigration clandestine vers les côtes européennes.

GHANA: Au moins 10 morts suite à des inondations dans plusieurs régions du pays

Au moins 10 personnes ont perdu la vie suite à des inondations provoquées par des pluies torrentielles qui se sont abattues lundi sur Ghana, a affirmé jeudi l'Organisation nationale de gestion des catastrophes (NADMO). «Au moins 10 décès ont été enregistrés dans les régions du Centre, de la Volta et du Grand Accra», a indiqué le directeur général adjoint de NADMO, Abu Ramadan, cité par la presse locale. Dans la capitale ghanéenne Accra, un médecin a été emporté par les inondations. Son corps a été récupéré plus tard par un groupe de secours mercredi, a fait savoir le responsable, soulignant que dans la région de la Volta, une grand-mère et ses deux petits-enfants ont été électrocutés lors des inondations. Les zones côtières et moyennes du Ghana ont connu des pluies continues depuis le début du mois dernier.

L'averse de lundi a provoqué de graves inondations, détruisant plusieurs propriétés et déplaçant des dizaines de résidents, en particulier à Accra.

Selon les experts, Accra, qui se trouve dans une zone de basse altitude, subit des inondations chaque année principalement en raison

ETATS-UNIS / FAMILLES SÉPARÉES: Des associations dénoncent le «chaos» à la frontière mexicaine

Plusieurs associations qui tentent de réunir parents et enfants de migrants séparés à la frontière mexicaine ont dénoncé jeudi la désorganisation de l'administration Trump face aux besoins criants des familles.

Si Donald Trump a fait volte-face mercredi en annonçant la fin de la politique de séparation des familles, qu'il avait initiée début mai pour décourager les arrivées de migrants, plus de 2.300 enfants ont déjà été séparés de leurs parents et envoyés parfois à des milliers de kilomètres les uns des autres.

Or le système était déjà très tendu par les besoins des nombreux enfants migrants non accompagnés, souvent des adolescents traversant seuls la frontière, a expliqué Wendy Young, présidente de l'association Kids in Need of Defense (KIND). «Nous avions déjà du mal à répondre aux besoins de ces enfants, et maintenant nous avons 2.300 enfants supplémentaires avec des besoins incroyablement complexes», a-t-elle ajouté. Plusieurs responsables d'associations ont souligné que malgré le revirement américain, les autorités n'avaient mis en place aucun processus pour réunir les familles déjà séparées.

«Nous n'avons vu aucune preuve qu'un système avait été mis en place par le gouvernement pour s'assurer que les familles communiquent entre elles ou sont réunies», a indiqué Wendy Young, décrivant un «processus chaotique». Du coup, les enfants attendent dans des conditions déplorables, a sou-



ligné Alan Shapiro, un pédiatre qui s'est rendu dans plusieurs centres pour enfants pour l'Académie américaine de pédiatrie. Il dit avoir vu des enfants «qui n'arrivent plus à parler», d'autres devenus incontinents ou prostrés.

M. Shapiro s'est dit aussi «extrêmement inquiet» après avoir vu des enfants enfermés dans des conditions «très dures», «dans des cages où il fait froid, la nourriture est mauvaise et les soins médicaux sommaires». La situa-

tion est «très confuse, avec des instructions et des informations contradictoires fournies même aux agents du gouvernement», a souligné de son côté Michelle Brane, responsable à la Women's Refugee Commission.

«C'est un nouvel exemple de la façon dont fonctionne ce gouvernement, qui fait une grande annonce sans aucun plan pour la mettre en oeuvre, ajoutant au chaos sur le terrain», a-t-elle souligné.

ETATS-UNIS: «Le manque de compassion» envers les pauvres menace la démocratie

La politique «méprisante» des Etats-Unis envers les pauvres qui «manque de compassion» menace la démocratie, a dénoncé Genève jeudi le rapporteur de l'ONU pour l'extrême pauvreté.

Les gens pauvres voient leurs droits «de plus en plus ignorés», a déclaré à la presse Philip Alston, rapporteur de l'ONU pour l'extrême pauvreté et les droits de l'homme qui doit présenter vendredi son rapport devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, trois jours après le retrait des Etats-Unis de cet organisme.

Selon lui, un «manque total de compassion» caractérise la politique des Etats-Unis à l'égard des pauvres qui deviennent encore plus

«invisibles dans le processus politique».

Les dernières statistiques disponibles, datant de 2016, quelque 40 millions d'Américains vivent dans la pauvreté, 18,5 millions dans l'extrême pauvreté et plus de cinq millions dans des conditions du «tiers monde».

Même s'il n'y a pas de données disponibles sur l'évolution de la situation depuis l'arrivée du pouvoir de Donald Trump, il semble que «les inégalités s'aggravent rapidement», a estimé M. Alston.

Il a notamment critiqué la réforme de la fiscalité et des baisses d'impôts considérées comme un cadeau aux riches et «les efforts de priver le plus grand nombre de gens d'Obamacare», système

d'assurance maladie introduit par son prédécesseur.

Il a également dénoncé les manipulations avec les lois concernant le contrôle de l'identité des électeurs privant de vote des pauvres et les membres de minorités.

M. Alston a également critiqué les mesures de punition et d'emprisonnement de ceux qui ne peuvent pas payer leurs factures et amendes, ce qui réduit leur chance de trouver un emploi, de se loger et de retrouver la stabilité, les entraînant dans un cycle de pauvreté et de désespoir.

«Les incarcérations de masse rendent les problèmes sociaux temporairement invisibles et créent l'illusion que quelque chose est fait», a souligné M. Alston

dans un rapport publié en juin après ses visites en décembre dans plusieurs Etats américains.

«Il est difficile d'imaginer une stratégie plus autodestructrice», soulignait le rapport. Cette politique encourage les «extrêmes inégalités» et menace non seulement l'efficacité économique mais aussi le bien-être de la démocratie américaine», selon ce rapport.

Interrogé sur la politique de séparation des familles de clandestins sur la frontière américano-mexicaine, M. Alston a estimé qu'elle reflétait le même «mépris» envers les pauvres.

«Comme les pauvres, les migrants légaux et illégaux sont considérés de plus en plus souvent comme des ratés», a-t-il estimé.

MIGRANTS: L'Italie annonce qu'elle va sequestrer deux navires d'une ONG

L'Italie a annoncé jeudi qu'elle allait placer sous séquestre deux navires de l'ONG allemande Lifeline, dont l'un navigue en Méditerranée avec plus de 200 migrants à bord, afin de vérifier la correspondance entre leur pavillon néerlandais et leur nationalité.

Les navires Lifeline et Seefuchs «seront placés sous séquestre par le gouvernement italien et dirigés dans nos ports pour vérifier leur pavillon d'appartenance», a annoncé le ministre italien des Transports, Danilo Toninelli.

Le navire Lifeline, qui a secouru plus de 200 migrants au nord des côtes libyennes, ainsi que le Seefuchs, se sont

vu interdire dans un premier temps l'accès aux ports italiens par le ministre italien de l'Intérieur Matteo Salvini.

Le ministre des Transports Danilo Toninelli a toutefois précisé que «les vies humaines seraient sauvegardées» avant que les navires soient mis sous séquestre.

Selon lui, l'ONG Lifeline a agi en contravention du droit international en prenant à son bord les migrants alors que les gardes-côtes libyens étaient en train d'intervenir.

Répondant à une demande du gouvernement italien, les Pays-Bas ont indiqué que le navire battait «illégitime-

ment, illégalement pavillon néerlandais», a affirmé M. Toninelli, membre du Mouvement 5 Etoiles (antisystème) qui forme la coalition gouvernementale avec la Ligue (extrême droite) de Matteo Salvini.

De son côté, la représentation des Pays-Bas auprès de l'Union européenne a affirmé jeudi dans un tweet que les navires Seefuchs et Lifeline ne naviguaient pas sous pavillon néerlandais.

«Ces navires appartiennent à une ONG allemande et n'apparaissent pas dans les registres navals des Pays-Bas», a-t-elle assuré.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ M. HASBELLAOUI DEVANT LE PARLEMENT : «L'Etat veille à assurer la disponibilité quantitative et qualitative des médicaments»

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Pr. Mokhtar Hasbellaoui a affirmé, jeudi à Alger, que l'Etat veillait à assurer la disponibilité quantitative et qualitative des médicaments.

Le ministre qui répondait aux questions de deux membres du Conseil de la nation concernant la mise en place d'une nouvelle base pour la production de certains médicaments au niveau local après le retrait de certains de ces médicaments des marchés internationaux, et les solutions et mécanismes à même de mettre fin au monopole dans le domaine pharmaceutique, a précisé que «l'Etat a toujours veillé à assurer la disponibilité quantitative et qualitative des médicaments». Il a, par ailleurs, affirmé que l'importation et la production de médicaments en Algérie «sont soumises à des instructions strictes et l'Etat a œuvré à la promotion des médicaments génériques et l'interdiction de l'importation de ceux produits localement, ce qui a permis de porter à plus de 70 % la production de ce type de médicaments».

Ces mesures ont également permis «une concurrence entre les producteurs locaux et la fin du monopole, ce qui constitue une valeur ajoutée qui a érigé l'Algérie au rang des pays exportateurs de cette matière vitale». Concernant les matières premières nécessaires à la production pharmaceutique, le ministre a indiqué que «la suspension de l'importation de ces matières est soumise à un programme étudié



tenant compte des besoins nationaux conformément à un cahier de charges spécifique», réaffirmant que «l'importation de ces produits par les producteurs locaux se fait en fonction de leur capacités financières et des besoins exprimés».

S'agissant des médicaments produits localement ou commercialisés en Algérie en dépit de leur retrait par d'autres parties, M. Hasbellaoui a indiqué que «la nomenclature nationale de l'importation des médicaments est révisée de manière régulière par un comité d'experts», ajoutant que «le retrait de certains médicaments par les pays producteurs ne

signifie pas leur invalidité mais pour de simples raisons commerciales, et ils ne peuvent pas être retirés du marché national sauf dans le cas où la commission compétente approuve leur inefficacité, seul critère retenu par l'Algérie».

Il a souligné, par ailleurs, que «la commercialisation de médicaments de manière illégale expose les pharmaciens à la fermeture de leurs locaux et à d'autres sanctions judiciaires», rappelant à titre d'exemple, «la fermeture d'une unité de production locale pour non respect des conditions nécessaires» et ce pour la protection de la santé du citoyen.

INTOXICATIONS ALIMENTAIRES : Le ministère de la Santé met l'accent sur l'importance de la sensibilisation et la prévention

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a mis l'accent jeudi sur l'importance de la sensibilisation et la prévention contre les intoxications alimentaires, particulièrement en saison estivale où on enregistre le nombre le plus important de victimes.

Intervenant lors d'un séminaire sur les toxico-infections alimentaires collectives (TIAC), le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère, Dr.

Djamel Fourar a souligné que la «vigilance est de mise durant toute l'année, mais particulièrement en cette période d'été marquée par les fêtes de mariages, les cérémonies et autres rassemblements où les gens sont souvent exposés aux risques d'intoxications alimentaires».

Il a expliqué que durant cette période, «les personnes changent aussi de mode alimentaire, en sortant souvent pour manger dehors sans se soucier que nombre de restaurants et de fast-food négligent les normes d'hygiène et de conservation des aliments, en particulier la chaîne de froid».

Il a cité à titre d'exemple que «10.000 cas d'intoxications alimentaires ont été enregistrés en 2017», notant que «ce nombre serait plus important du fait que de nombreuses victimes ne sont pas déclarées, car au lieu de se rendre aux structures de santé, elles recourent dans la plupart des cas à l'automédication, ce qui peut s'avérer très dangereux pour leur santé», a-t-il relevé. Dans un exposé présenté à cette occasion, il a été précisé que durant l'année dernière, «10.042 cas d'intoxication, dont 6 cas décès».

Selon la même présentation, plus de 789 foyers ont été enregistrés répartis sur «475 foyers particuliers comprenant repas familiales, foyers et regroupement familial, 31 fast-food, 52 foyers de restauration, 45 foyers de regroupement collectif (entreprises), et 192 foyers entre écoles primaires, collèges, universités, et casernes de police...».

En termes de répartition des TIAC sur l'ensemble de l'année les mois de juillet et août viennent en tête avec respectivement, 1842 et 1800 cas, viennent ensuite le mois d'avril avec 1272, septembre (1094) et janvier (1057). En ce qui concerne le nombre de cas au niveau des wilayas ayant enregistré des foyers de plus de 100 cas, Bouïra arrive en tête avec 882 cas, suivie de Batna (266), Djelfa (261), Jijel (243), Alger (234), Mascara (210), Ouargla (139), Tيارت (139), Bejaïa (123), El Oued (120), Khenchela (114), Sidi Bel Abbès (116), El Bayadh (110), Saïda (106) et Boumerdes avec 103 cas.

Afin d'éviter de nouveaux drames, le ministère de la Santé a souligné la nécessité de «laver les légumes et fruits avant leurs utilisations, vérifier la date de péremption, s'assurer que le réfrigérateur est à 4 degrés, laver les planches de coupes et tous les ustensiles de cuisine ayant servi pour les viandes crues, décongeler les viandes au réfrigérateur ou au micro-onde (réfrigération rapide) ne jamais décongeler à température ambiante».

Il est, également, recommandé de «ne jamais cuire les viandes à mi-cuisson et les refaire cuire plus tard, les cuissons doivent se faire à une température adéquate, les boîtes de conserves qui sont déformées ou bombées et celles dégageant une odeur suspecte à l'ouverture ne doivent pas être consommées». Dans le même cadre, Dr. Fourar a mis en avant le rôle des médias dans la sensibilisation et l'information des citoyens sur les risques et les dangers des différents types d'intoxications, et de contribuer aux cotés des acteurs concernés à lutter contre ce problème.

« Ouverture de deux établissements de prise en charge des brûlures et de chirurgie réparatrice à Oran et Skikda »

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui a fait état, jeudi à Alger, de l'ouverture de deux établissements spécialisés dans la prise en charge de brûlés et dans la chirurgie plastique et la greffe de peau dans les wilayas d'Oran et de Skikda avec une capacité d'accueil de 120 lits chacun. Répondant à la question du membre du Conseil de la nation de la wilaya de Tébessa, Abdelkrim Korichi concernant le manque d'établissements hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des brûlés et dans la chirurgie plastique à travers le pays, M. Hasbellaoui a évoqué deux établissements spécialisés dans les wilayas

d'Oran et de Skikda, et dont le taux d'avancement des travaux a été respectivement de 75% et 45%, indiquant que l'Etat a alloué une enveloppe de 600 millions DA pour l'équipement de ces deux structures.

Il a rappelé, à cette occasion, «les résultats positifs» de la prise en charge des brûlés dans les régions des Hauts plateaux et du Sud, et ce à travers l'organisation de sessions de formations dans le cadre d'un jumelage entre les grands établissements hospitaliers du pays et les établissements de ces régions. Par ailleurs, le ministre de la Santé a indiqué que son département était «conscient de l'importance de ce dossier sensible, classé parmi les priorités du secteur», affir-

mant que «sept services et huit unités hospitaliers d'une capacité d'accueil de 231 lits répartis à travers les établissements hospitaliers, seront créés notamment à Alger, Oran, Constantine, Sétif, Annaba, Skikda et Batna». A ce propos, M. Hasbellaoui a rappelé que des lits supplémentaires ont été ouverts en 2017 dans les services de réanimation pour la prise en charge des cas lourds, au nombre de 8000 et dont la plupart sont des victimes d'accidents domestiques, qui peuvent être prévenus par la sensibilisation et le respect des règles de sécurité. Soulignant, en outre, «l'équipement de nouveaux services suivant des règles étudiées», il a précisé que la nouvelle loi sur la Santé a

pris en compte ces spécialités qui enregistrent un déficit, affirmant que le ministère s'engage à la mise en place d'un plan national d'équipement des services où élément humain devra jouer un rôle capital.

Le ministre a répondu également à un autre membre du Conseil de la nation concernant le retard accusé dans la réalisation des trois Centres hospitalo-universitaires de Ouargla, Bechar et Laghouat, indiquant que l'Etat procède, progressivement et suivant les priorités, au dégel des projets du secteur, reste, a-t-il ajouté, la question de la formation de la ressource humaine qui relève elle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

NAÂMA : 65 cas de morsures scorpioniques enregistrés depuis début 2018

Quelque 65 cas de morsures scorpioniques ont été enregistrés dans la wilaya de Nâama, depuis le début de l'année en cours, sans enregistrer aucun décès, a révélé jeudi la direction locale de la Santé et la Population.

Les communes de Tiout, Ain Sefra, Djenine Boureg et Asla ont enregistré le plus grand nombre de cas, notamment en ce mois de juin au cours duquel 39 cas ont été recensés, a indiqué le chef du service de la prévention, Saïd Djellouli.

La direction locale de la Santé et de la Population a procédé dernièrement à l'ouverture de permanences dans les salles de soins des communes les plus exposées au

risque de morsures scorpioniques en les dotant de quantités suffisantes de vaccin et organisant des rencontres de sensibilisation en faveur des populations locales pour leur faire connaître des conduites à tenir pour éviter de telles morsures et les moyens de leur prise en charge médicale.

Les services des communes ont initié depuis le début du mois d'avril dernier des campagnes de traitement de l'environnement urbain, les sites de prolifération de ces insectes nuisibles et l'amélioration de l'éclairage public.

A noter que la wilaya de Nâama a enregistré, en 2017, plus de 1.500 cas de ce type



de morsures, ayant fait deux morts dans les communes de Tiout et Asla, rappelle-t-on.

Troubles de la vue : les aînés ont plus de risques d'être myopes



Profitez des journées de la vision pour faire vérifier la vue de l'ainé de vos enfants : une nouvelle étude suggère que les premiers-nés ont plus de risques d'être myopes. Appelée "mal du siècle" par les ophtalmos, la myopie est un trouble de la vision qui se propage fortement en France, touchant deux fois plus de personnes qu'il y a 40 ans. Aujourd'hui en France, 1 jeune sur 4 âgé de 16 à 24 ans est atteint de myopie.

On sait aujourd'hui que la myopie est d'origine génétique (un enfant dans les deux parents sont myopes a plus de risques d'être myope à son tour) et environnementale (les enfants qui jouent dehors ont une meilleure vue) Mais si Ton en croit une nouvelle étude dirigée par le Dr. Jeremy Guggenheim, professeur d'ophtalmologie et de science de la vision à l'Université de Cardiff (Royaume-Uni), le fait d'être l'ainé d'une fratrie est également un risque de myopie.

Les aînés ont 20% de risques en plus d'être très myopes

Les chercheurs ont effectué l'analyse de plus de 39 000 dossiers médicaux d'une cohorte de femmes et d'hommes âgés de 40 à 69 ans, n'ayant pas de problème de vue et ne souffrant pas de myopie.

Ils ont constaté que leurs enfants premiers-nés avaient environ 10% de risque supplémentaire que leurs frères et sœurs nés plus tard d'être myope et qu'ils étaient également 20% plus susceptibles de souffrir d'une forte myopie. Et lorsque leurs jeunes frères et sœurs étaient myopes, ils l'étaient souvent à un degré moindre.

"Pour être honnête, la relation avec le rang de naissance nous intéressait parce qu'il semblait un peu bizarre", a déclaré le Pr Guggenheim. Les auteurs de l'étude, qui vient d'être publiée dans la revue *Jama ophthalmology* suggèrent que cette myopie est dû à l'investissement que les parents mettent généralement dans l'éducation du premier-né. En effet, qui dit plus de lecture et plus d'années d'études dit aussi plus d'efforts pour les yeux.

ASTHME : L'EXERCICE PHYSIQUE RÉDUIRAIT LES SYMPTÔMES

Pour réduire les symptômes de l'asthme, il suffirait de pratiquer 30 minutes d'exercice quotidien, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale BMJ Open Respiratory Research.

Alors qu'autrefois, on déconseillait aux asthmatiques de faire de l'exercice, pensant que l'activité provoque un essoufflement et déclenche les crises d'asthme, une nouvelle étude parue dans le BMJ affirme que 30 minutes d'exercice physique par jour suffiraient à soulager les symptômes. Un remède simple et efficace qui, de plus, réduirait aussi les risques de maladies chroniques, cardiaques et les risques de développer un cancer.

Les chercheurs de l'Université Concordia, de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (Canada), ont analysé les habitudes en matière d'exercice physique de 643 asthmatiques. Ils ont constaté que les participants qui pratiquaient régulièrement une activité physique d'une intensité idéale avaient presque deux fois et demi plus de chances de bien maîtriser leurs symptômes que ceux qui étaient sédentaires.

30 minutes par jour pour réduire les symptômes

Pour être efficace, l'entraînement n'a pas besoin d'être intense. « On ne parle pas de courir un marathon », explique Simon Bacon, auteur principal de l'étude et professeur au Département des sciences de l'exercice à Concordia. « Seulement 30 minutes par jour de marche, de vélo ou de yoga, à peu près



n'importe quelle activité physique, finalement -, peuvent réduire sensiblement les symptômes de l'asthme. » Mais, il est nécessaire de prendre de simples précautions pour éviter les malaises qui peuvent survenir pendant une activité physique. « Le risque de bronchospasme (contraction brusque et involontaire des muscles lisses des bronches) d'effort est bien présent, mais en utilisant son inhalateur avant l'entraînement, puis en pre-

nant le temps de récupérer après l'effort », explique le professeur. Mais d'après l'étude, environ 1 participant sur 3 (245 sur 643 personnes) ne pratique aucune activité physique et seulement 100 ont affirmé faire 30 minutes d'exercice recommandées. Trop peu pour le professeur. Reste à savoir si cette nouvelle étude réussira à convaincre les médecins de prescrire du sport aux asthmatiques en plus de leur traitement médicamenteux.

La peinture au plomb, interdite dans les habitations



Le diagnostic "plomb" est obligatoire lors de toute vente ou location pour des immeubles anciens. Si votre habitation a échappé à ce contrôle et qu'elle en contient, que faire ?

Déjà, il faut savoir qu'il ne peut y avoir de peinture au plomb que dans les logements construits avant 1948 (et surtout avant 1935). Ensuite, une peinture au plomb non dégradée ne présente pas de risque. Souvent plusieurs couches de peintures récentes l'ont recouverte. En revanche, en mauvais état, elle peut constituer une source d'intoxication par inhalation ou ingestion de la poussière. Ce danger est encore plus grand pour les jeunes enfants qui

portent à leur bouche des poussières ou écailles de peinture. L'intoxication (saturnisme) peut être à l'origine de troubles hématologiques, neurologiques, rénaux, cardio-vasculaires...

Vous décidez de rénover votre appartement et avez des peintures anciennes dégradées ? « Elles sont souvent très difficiles à enlever et risquent de disséminer des poussières de plomb. Il est donc nécessaire de faire appel à un professionnel. Dans certains cas, il est préférable de les faire recouvrir avec un matériau très résistant : par exemple des plaques de bois qu'on repeint ensuite », précise le Dr Squinazi.

RÉÉDUCATION PAR PHYSIOTHÉRAPIE : QU'EST-CE ?

Pratiquée par les kinésithérapeutes, la physiothérapie regroupe l'ensemble des méthodes physiques que le masseur-kinésithérapeute utilise dans ses traitements de rééducation musculaire, tendineuse, articulaire... La physiothérapie peut aussi être utilisée dans les cas de maladies respiratoires, circulatoires et neurologiques. Plusieurs techniques sont employées dont chacune a ses spécificités et contre-indications. Il peut s'agir de massages et de rééducation (thérapie manuelle), mais aussi de traitements par la chaleur (thermothérapie) ou par le froid (cryothérapie), par l'eau (hydrothérapie ou balnéothérapie) ou encore par des rayons ultraviolets ou infrarouges. Certains physiothérapeutes utilisent également les ultrasons, l'électrostimulation et l'ionisation, une technique qui permet l'application locale et directe d'une solution anti-inflammatoire sur la région douloureuse de façon très précise.



ETHIOPIE-ERYTHRÉE: L'application pleine de l'accord de paix d'Alger saluée



Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a salué jeudi les récentes décisions annoncées par l'Éthiopie et l'Erythrée visant l'ouverture d'un "nouveau chapitre" dans leurs relations, exprimant son "engagement envers la mise en œuvre pleine et entière de l'accord d'Alger".

Les deux Etats avaient annoncé récemment être prêts pour engager des négociations de paix afin de mettre un terme au conflit frontalier vieux de deux décennies entre les deux pays et d'appliquer entièrement les dispositions de l'accord de paix signé en décembre 2000 à Alger.

Le président érythréen Isaias Afwerki avait annoncé l'envoi d'une délégation à Addis-Abeba, tandis que le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed s'est dit prêt à mettre en œuvre l'accord de paix conclu avec l'Erythrée sans conditions préalables.

Réagissant à ces annonces, le président de la Commission de l'UA a félicité, d'un communiqué de l'UA, publié jeudi, "l'Éthiopie et l'Erythrée, ainsi que leurs dirigeants, pour ces mesures "audacieuses et courageuses".

Dans ce sillage, le président de la commission de l'UA a encouragé "les deux parties à persévérer sur cette voie afin d'ouvrir un nouveau chapitre de coopération et de bon voisinage entre les deux pays", a ajouté la même source.

Moussa Faki Mahamat a souligné également "qu'une paix durable aura un impact extrêmement positif sur la sécurité, sur le développement et l'intégration dans la région de la Corne de l'Afrique et sur le continent dans son ensemble".

"Ce sera également une contribution significative à l'objectif de mettre fin à tous les conflits et guerres sur le continent d'ici 2020, comme s'y sont engagés les chefs d'Etat et de gouvernement africains en mai 2013", a poursuivi l'ex-Premier ministre tchadien.

La décision prise mercredi par le président érythréen Isaias Afwerki d'envoyer une délégation à Addis-Abeba avait été saluée par le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed.

Le 5 juin dernier, le comité exécutif du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien, parti à la tête de l'Etat, a fait savoir qu'il souhaitait la mise en œuvre "inconditionnelle" de cet accord de paix conclu à Alger avec l'Erythrée.

Répondant à cet appel, le président érythréen M. Afwerki a proposé, de son côté, de mettre en place, "sans condition", les décisions de l'accord de paix signé à Alger.

Cet accord avait mis fin à la guerre de deux ans (1998-2000) qui aurait causé la mort de plus de 70.000 personnes dans les deux pays.

L'accord de paix avait mis fin à la guerre frontalière, mais des affrontements survenaient occasionnellement entre les deux parties.

L'Éthiopie avait jusqu'au début de ce mois juin refusé d'appuyer les résultats de l'accord de paix dans leur intégralité, portant notamment sur la ville symboliquement importante de Badme que l'Éthiopie contrôle actuellement, mais qui avait été remise à l'Erythrée.

Pour sa part, l'Erythrée insiste pour que la démarcation des frontières soit faite avant toute négociation sur la normalisation des relations.

PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT AU SAHEL-SAHARA: Les 3^{es} Conversations régionales demain et lundi à Alger

La 3^{ème} édition des «Conversations régionales pour la Prévention de l'extrémisme violent dans la région sahélo-saharienne», se tiendront dimanche et lundi prochains à Alger, indique le ministère des Affaires étrangères (MAE).

La rencontre, placée sous le thème «Investir dans la paix et la prévention de la violence dans la région sahélo-saharienne», sera organisée, avec le soutien de l'Algérie, du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), de l'Institut international pour la Paix (IPI), du Département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse (DFAE) et du Centre africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme de l'Union africaine (CAERT), précise la même source.

La cérémonie d'ouverture sera présidée par le ministre des Affaires étrangères (MAE), Abdelkader Messahel, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

Une soixantaine de participants est attendue à ces Conversations, issus de la région Sahel-Sahara (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), indique les organisateurs, citant des dirigeants politiques et parlementaires, des représentants de la société civile (notamment des associations de femmes et de jeunes), des autorités religieuses et traditionnelles, des chercheurs, des représentants des forces de défense et de sécurité, des médias (dans leurs capacités d'experts), ainsi que des gouvernements et des organisations régionales et internationales.

L'initiative des «Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent» vise à créer un «espace d'appropriation de l'approche



de prévention de la violence dans l'espace sahélo-saharien», souligne le MAE. «Investir dans la paix et la prévention de la violence par le dialogue et l'inclusion, construire des passerelles entre acteurs d'horizons professionnels divers, consolider une meilleure compréhension partagée de la complexité du phénomène, sont les fils rouges de cette initiative, qui contribue également à, très concrètement, partager et fédérer les initiatives de prévention existantes et à stimuler l'émergence de nouvelles actions qui renforcent les facteurs de cohésion et de paix au niveau local, national et régional», est-il ajouté.

Les «Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent» ont été initiées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Secrétaire général des Nations unies pour la pré-

vention de l'extrémisme violent qui souligne la nécessité «d'adopter une approche plus globale, qui comprenne non seulement les mesures essentielles de lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité, mais aussi des mesures de prévention systématiques qui s'attaquent directement aux causes de l'extrémisme violent», rappelle-t-on.

De même, poursuit-il, qu'en référence à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (ter juillet 2016) qui a «reconnu l'importance de cette approche préventive».

Les 1^{ères} et 2^{èmes} éditions des «Conversations régionales» ont eu lieu, respectivement à Dakar (Sénégal) en 2016 et à N'Djamena (Tchad) en 2017, à l'issue desquelles «les quatre partenaires, forts du soutien de l'Algérie, se sont engagés dans l'organisation de cette 3^{ème} édition».

SAHARA OCCIDENTAL - MAROC

Le Conseil français des barreaux dénonce les violences subies par une avocate de détenus sahraouis de Gdeim Izik

Le Conseil national des barreaux a dénoncé les actes de violence physique et les atteintes graves faites par les autorités marocaines à l'avocate française, Ingrid Metton, lors du procès des détenus politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik, a-t-on appris jeudi de cette haute instance des avocats.

Dans sa délibération adoptée par l'Assemblée générale les 8 et 9 juin, le conseil «dénonce les actes de violence physique et les atteintes graves et réitérées à la mission de défense dévolues à l'avocat dans le cadre de son exercice professionnel», tout en lui apportant son soutien.

Le conseil apporte «tout son soutien» à l'avocate qui a été menacée dans l'exercice de ses fonctions et s'engage à être présent à ses côtés dans les procédures qu'elle entend initier auprès du rapporteur spécial des Nations unies et de l'ambassadeur des Nations unies en France.

Me Ingrid Metton, avocate inscrite au Barreau de Paris, avait en fait informé le conseil des difficultés rencontrées au Maroc, lors de sa mission de défense de dix-neuf militants sahraouis détenus. Elle a indiqué avoir



constaté, lors des procès en appel ses clients, à l'instar des observateurs présents, des «irrégularités manifestes» et des irrégularités similaires avaient déjà été dénoncées par de nombreuses ONG lors du procès en première instance, dont Amnesty International, Human Rights Watch, Fédération international des droits de l'Homme et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT).

Dans sa note, elle a expliqué avoir été interpellée, retenue arbitrairement, surveillée et expulsée à deux reprises, avec saisie de son passeport, de son ordinateur portable et de son téléphone

en plein exercice professionnel.

«Sans avoir bénéficié d'un avocat ni avoir eu communication d'un quelconque acte de procédure, elle est aujourd'hui interdite d'entrée sur le territoire et manifeste sa plus grande inquiétude quant à sa capacité à exercer sa mission de défense», a rappelé le conseil dans sa délibération dont l'APS a obtenu une copie, précisant qu'au total, sept juristes européens dont cinq avocats et leur accompagnatrice ont subi le même sort.

Le conseil a précisé par ailleurs qu'il a pris connaissance de l'alerte lancée, en mars dernier, par

l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) concernant sa dernière expulsion en pleine salle d'audience avec sa consœur Ouled Olfa et les actes de violences et d'entraves à leur mandat qu'elles ont subis, rappelant les «principes de base relatifs au rôle du Barreau» adoptés par le VIII^{ème} congrès des Nations unies qui font obligation aux pouvoirs publics de veiller à ce que les avocats «puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence induite et ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie».

En conséquence, «lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités».

Enfin, les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions».

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La première conférence internationale des agences antiterroristes la semaine prochaine à l'ONU

Les chefs d'agences de lutte antiterroriste du monde se réuniront pour la première fois la semaine prochaine au siège de l'ONU à New York, a déclaré le chef du Bureau de la lutte contre le terrorisme de l'ONU Vladimir Voronkov.

Cette conférence donnerait à ceux qui mènent la lutte du niveau local au niveau international la chance d'afficher leur «unité» et de discuter entre professionnels, a indiqué le secrétaire général adjoint et chef du Bureau de la lutte contre le terrorisme, estimant que pour vaincre les groupes terroristes tels que l'organisation autoproclamée «Etat islamique» (EI/Daech), il faut impliquer aussi bien les communautés locales que l'Etat et la coopération internationale. La conférence de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui aura lieu jeudi et vendredi prochains, se concentrera sur le renforcement de la coopération «pour combattre une menace terroriste en évolution». Des représentants de la société civile et des experts dans le domaine se joindront à «la majorité des chefs d'agences du monde



entier», a précisé M. Voronkov. «Il est important d'avoir des projets de renforcement des capacités» pour construire «un environnement résilient», a souligné le chef de la lutte

antiterroriste de l'ONU, ajoutant que cela aiderait considérablement les pays qui ont besoin d'aide «pour expulser les groupes terroristes et fermer les cellules terroristes».

ATTAQUE CHIMIQUE PRÉSUMÉE EN SYRIE:

Des échantillons à Saraqeb truqués par les Casques blancs

Le commandant des Troupes de la défense radioactive, chimique et biologique des Forces armées russes, Igor Kirillov, a indiqué hier que le rapport de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui est chargée d'enquêter sur la présumée attaque chimique du 4 février à Saraqeb, dans le gouvernorat d'Idlib, contenait des résultats contradictoires. «Selon la pratique déjà établie et utile pour certains, la Mission a mené une enquête à distance confortable et a préparé un rapport dans lequel elle est arrivée à la conclusion que dans la banlieue de Saraqeb le chlore avait probablement été utilisé

comme arme chimique diffusée par des ballons à l'aide d'un procédé mécanique», a déclaré le responsable russe au cours d'un briefing conjoint des ministères russes des Affaires étrangères et de la Défense, cité par l'agence russe Spuntik.

Selon lui, les deux laboratoires de l'OIAC qui ont analysé les échantillons remis par l'ONG Casques blancs ont obtenu des résultats contradictoires: «un laboratoire a trouvé des composés de chlore organique dans 14 échantillons, et l'autre dans aucun».

«Certains échantillons contenaient des traces d'explosifs, mais des témoins ont signalé qu'il n'y avait pas eu d'explosion

des ballons», a souligné le responsable russe.

Les deux laboratoires ont identifié, dans les échantillons, des produits chimiques qui ne sont pas liés au chlore, a déclaré M. Kirillov, soulignant qu'il n'y avait pas non plus de concordance complète des résultats de l'analyse des échantillons concernant ces substances.

La mission de l'OIAC ne prend pas ce fait en compte, indiquant seulement que «les échantillons contiennent des produits chimiques qui ne peuvent pas être expliqués comme étant naturellement présents dans l'environnement ou liés au chlore».

«A notre avis, la seule explication de la présence de ces substances dans les

échantillons ne peut être que leur introduction délibérée par les Casques blancs, qui ont livré les échantillons à la mission», a souligné M. Kirillov.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a confirmé le 16 mai que du chlore avait été «vraisemblablement utilisé comme arme chimique en février lors d'une attaque contre la ville syrienne de Saraqeb».

Le rapport de l'OIAC sur «l'attaque chimique présumée du 4 février à Saraqeb, dans le gouvernorat d'Idlib, avait pour but de discréditer le gouvernement légitime syrien dans une optique qui profite aux terroristes, a estimé en réponse la diplomatie russe.

ALLEMAGNE-UE

L'Allemagne exclut la présentation d'une «solution» au Sommet de l'UE sur les migrants

Le gouvernement allemand a exclu vendredi qu'il puisse y avoir une «solution» européenne sur les migrants au sommet de l'UE des 28 et 29 juin, a indiqué une ses porte-parole de la chancelière allemande Angela Merkel.

«Il n'y a pas de solution d'ensemble au problème migratoire lors du sommet de l'UE à la fin de la semaine prochaine», a jugé la porte-parole, Ulrike Demmer, lors d'un point de presse.

Les différents pays européens restent profondément divisés sur la question.

Elle a insisté du coup sur la nécessité de trouver plutôt «des accords bilatéraux et multilatéraux» lors d'un mini-sommet séparé consacré à cette question dimanche. Ce mini-sommet à Bruxelles doit constituer «un premier échange avec les Etats membres intéressés et concernés, pas plus, pas moins», a-t-elle affirmé, tempérant ainsi les attentes alors que l'aile droite de la coalition gouvernementale de la chancelière. Cette dernière exige des solutions pour fin juin au plus tard visant à renvoyer les migrants arrivant en Allemagne dans les pays où ils ont été enregistrés en premier, le plus souvent l'Italie ou la Grèce. Ce que Rome refuse. La crise a éclaté aussi au niveau européen avec une révolte des pays en première ligne de l'accueil des migrants, en particulier l'Italie qui exige une meilleure répartition de la charge logistique et financière.

Outre l'Allemagne et la France, l'Italie, la Grèce, Malte, l'Espagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Belgique et les Pays-Bas sont attendus au mini-sommet de dimanche, une liste ouverte selon la Commission aux autres pays désireux de s'y joindre.

Mais les pays du groupe de Visegrad, dans l'Est du continent, et favorables à une ligne dure sur l'immigration ont exclu de participer à ce rendez-vous.

JORDANIE-PALESTINE-ISRAËL

La solution à deux Etats est le seul moyen de mettre fin au conflit israélo-palestinien, selon la Jordanie

La Jordanie a affirmé jeudi que la solution à deux Etats était le seul moyen de résoudre le conflit israélo-palestinien.

Cette position a été réaffirmée au cours d'une réunion entre le ministre jordanien des Affaires étrangères, Ayman Safadi, le directeur général des services de renseignements jordaniens, Adnan Jundi, et le secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération palestinienne (OLP), Saëb Erakat. «Ces discussions s'inscrivent dans le cadre de la coordination entre la Jordanie et la Palestine pour répondre à tous les développements relatifs à la question palestinienne», a déclaré jeudi dans un communiqué le ministère jordanien des Affaires étrangères. La Jordanie et la Palestine ont mis en garde des conséquences graves qu'aurait le gel des efforts de paix, ajoutant que la région ne connaîtrait pas la paix ni la stabilité sans une solution durable et juste au conflit israélo-palestinien établissant un Etat palestinien légitime et libre sur son territoire national. La solution à deux Etats implique que la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain dans ses frontières de 1967, avec Al Qods Est comme capitale, est la seule solution possible à ce conflit, ont souligné ces responsables.

Les deux parties ont appelé la communauté internationale à agir rapidement pour faire progresser les efforts de paix conformément à la résolution de l'ONU, appelant à faire pression sur Israël pour mettre un terme à toutes les mesures unilatérales qui sapent les efforts de paix.

VENTE DE SOUS-MARINS FRANÇAIS:

La Malaisie rouvre une enquête pour assassinat

La police malaisienne a rouvert une enquête pour l'assassinat en 2006 d'un mannequin mongol dans une retentissante affaire de pots-de-vin présumés liés à l'achat de sous-marins français par la Malaisie, liée à l'ex-Premier ministre Najib Razak.

Les coulisses de ce marché avaient été découvertes lors de l'enquête dans ce pays d'Asie du Sud-Est sur l'assassinat de l'interprète et intermédiaire mongole, Altantuya Shaariibuu.

L'interprète avait été abattue par balles et son corps pulvérisé à l'explosif, dans la jungle près de Kuala Lumpur. Elle aurait été tuée parce qu'elle en savait trop, selon des médias.

Par la suite, deux gardes du corps du gouvernement malaisien avaient été reconnus coupables de l'assassi-

nat et condamnés à mort. L'un d'eux a fui en Australie, où il est en détention. Il maintient avoir reçu un ordre de «gens importants» pour commettre cet homicide.

Najib Razak, qui était ministre de la Défense au moment des faits, a toujours nié toute implication dans cette affaire. Devenu Premier ministre en 2009, M. Najib a perdu contre toute attente les législatives en mai et cédé son poste de chef de gouvernement. La semaine dernière, le père de l'interprète mongole s'est rendu en Malaisie pour y rencontrer le nouveau Premier ministre, Mohamad Mahathir, qui s'est prononcé en faveur de la réouverture de l'enquête. «Je peux confirmer que nous rouvrons les investigations», a déclaré le chef de la police nationale, Mohamad Fuzi Harun, cité par le quotidien The

Star. «Nous allons remplir notre tâche sans complaisance», a-t-il ajouté. Des opposants malaisiens affirment que les deux gardes du corps condamnés pour cette affaire ont servi de victimes expiatoires. Selon les opposants, des commissions occultes auraient été versées à de très hauts responsables gouvernementaux dans le cadre de l'achat de sous-marins français, deux Scorpene et un Agosta d'occasion, pour environ un milliard d'euros. En 2017, la justice française avait inculpé Abdul Razak Baginda de «complicité de corruption active et passive» et «recel d'abus de biens sociaux».

Il est soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire dans le versement de pots-de-vin en marge de la vente de ces sous-marins à la Malaisie en 2002.

Un milliard d'utilisateurs d'Instagram, une nouvelle plateforme dédiée à des vidéos longues d'une heure

Instagram compte désormais un milliard d'utilisateurs, notamment auprès d'un jeune public friand de partages de photos et de vidéos, et compte amplifier le mouvement avec une nouvelle plateforme dédiée à des vidéos longues d'une heure, a indiqué le patron et co-fondateur de la plateforme.



Alors que le réseau possédé par le réseau social Facebook ne revendiquait que 800 millions d'utilisateurs en septembre dernier, « nous avons désormais une communauté d'un milliard d'utilisateurs », a lancé mercredi Kevin Systrom, lors d'un show à San Francisco (Etats-Unis), en dévoilant IGTV, une application dédiée au format vidéo.

Le réseau rejoint ainsi les messageries WhatsApp et Messenger, eux aussi détenues par Facebook, qui ont déjà dépassé ce seuil symbolique. Instagram -- devenu un phénomène culturel à part entière -- dépasse ses rivaux Twitter et Snapchat. Avec 2,2 milliards d'utilisateurs, Facebook reste le roi des réseaux sociaux mais son succès s'essouffle auprès des jeunes. « Nous avons débuté avec des photos (de format) carré, puis nous avons lancé la vidéo en 2013. Depuis, la vidéo a explosé », a-t-il poursuivi, ajoutant que la « façon dont nous regardons la vidéo a changé ». Selon le cabinet eMarketer, 181,7 millions d'Américains regarderont de la vidéo au moins une fois par mois cette année, une hausse de 6,1% par rapport à l'an dernier. Et ce sont en particulier les plus jeunes qui sont le vecteur de ces changements d'habitudes, qui suscitent plus largement un vaste bouleversement du secteur traditionnel des médias et du divertissement, menacés par les géants techno-

logiques, de Facebook à Google en passant par Amazon ou Netflix. « Les adolescents regardent moins la télévision mais davantage les vidéos de créateurs en ligne », a souligné M. Systrom, en référence au succès des vidéos de marques ou de stars d'internet, professionnels ou amateurs.

Décidé à miser encore davantage sur ce créneau très porteur, Instagram a donc lancé mercredi une application distincte appelée IGTV, qui permet à tous les utilisateurs de publier des vidéos allant jusqu'à dix minutes -- contre une minute jusqu'ici -- et à certains « créateurs » disposant d'un grand nombre d'abonnés d'aller jusqu'à une heure. L'application est accessible soit de façon autonome soit directement depuis Instagram. Comme YouTube, IGTV va proposer des « chaînes » où les utilisateurs pourront retrouver les vidéos de leurs « créateurs » préférés. Conçue pour le mobile, IGTV propose des vidéos en format vertical et occupant tout l'écran du smartphone. Si IGTV ne propose pas de publicités, l'idée est de fidéliser d'augmenter le nombre d'abonnés, de les fidéliser et de renforcer leurs interactions sur l'application, a aussi expliqué le responsable lors d'un point presse, sans exclure à terme qu'il y ait des publicités sur cette plateforme. Selon la société eMarketer, Instagram va générer des revenus pu-

blicitaires de près de 5,5 milliards de dollars cette année soit un bond de 70% par rapport à l'année dernière, grâce aux nombreuses marques et entreprises qui publient sur le réseau. Instagram vient ainsi encore plus directement concurrencer la plateforme de partage de vidéos YouTube, détenue par Google, et qui connaît également un succès grandissant. Selon un sondage réalisé par le Pew Research Center paru fin mai, 51% des ados américains entre 13 et 17 ans utilisent Facebook contre 85% pour YouTube, 72% pour Instagram ou encore 69% pour Snapchat.

Les adolescents sont une cible de choix pour les annonceurs car c'est un bon moyen de s'assurer leur fidélité à long terme, explique Debra Williamson, analyste spécialisée dans les réseaux sociaux pour eMarketer. « Ils ne dépendent pas autant d'argent que leurs parents mais ils forment (à cet âge-là) leurs opinions à propos des marques qu'ils aiment, des services qu'ils aiment », dit-elle.

Lancé en 2010, Instagram a été acheté en 2012 par Facebook pour environ 1 milliard de dollars. Facebook mais aussi Twitter ou Snapchat, notamment, ont eux aussi déjà commencé à renforcer leur offre en vidéo, en les mettant davantage en valeur ou en diffusant des contenus originaux.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
N° : Identification Fiscale : 098434015003436
TEL - 035 72 23 47

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

N° :06...../2018

la direction de l'administration locale de la wilaya de BORDJ BOU ARRERIDJ, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des travaux :

« Rénovation des conduites d'adductions »

Lot N° 01 : B.B. ARRERIDJ - HASNAOUA.
Lot N° 02 : KAF GHRAH - BOUGBIS.
Lot N° 03 : CONDUITE AIN ZADA - RESERVOIR 500 M3 SIDI EMBAREK SUR 2 KM.
Lot N° 04 : STATION DE POMPAGE KHELLIL - RESERVOIR 1000 M3.

Au cadre de l'opération intitulée : Rénovation des conduites d'adductions.

Le présent appel d'offres s'adresse aux :

- -entreprises publiques ou privées qualifiées dans le domaine d'hydraulique comme activité principale catégorie 05 et plus Activité principale hydraulique. Codes 34.703.
- Présentation des attestations de bonne exécution portant réalisation ou rénovation ou réhabilitation de projets de pose de conduites Ø160 mm et plus différant matériaux le cumul de 2000 Ml.

NB :

- En tout état de cause, le soumissionnaire ne pourra être retenu que pour un seul (01) lot.
- Si un soumissionnaire est moins disant dans plus d'un lot, il lui sera attribué le lot Plus disant.

-les entreprises intéressées pour le présent appel d'offres doivent retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'administration locale de la wilaya de BORDJ BOU ARRERIDJ, Site cité administrative 20 aout 1955 wilaya de BORDJ BOU ARRERIDJ.
- Les offres doivent comporter - un Dossier de candidature, une offre technique et offre financière
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise' la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature » ou « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention -

SOUSSION A NE PAS OUVRIR QUE PAR
LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

« Rénovation des conduites d'adductions »

Lot N° 01 : B.B. ARRERIDJ - HASNAOUA.
Lot N° 02 : KAF GHRAH - BOUGBIS.
Lot N° 03 : CONDUITE AIN ZADA - RESERVOIR 500 M3 SIDI EMBAREK SUR 2 KM.
Lot N° 04 : STATION DE POMPAGE KHELLIL - RESERVOIR 1000 M3.

01 / Le dossier de candidature contient :

- * une déclaration de candidature remplie, datée, signée (selon le modèle joint).
- * une déclaration de probité remplie, datée, signée (selon le modèle joint).
- * statut des entreprises.
- * Dépôt des comptes.
- * les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- * Certificat de qualification et classification (copie) valable à la date d'ouverture des plis.
- * les bilans financiers des trois (03) dernières années (2015-2016-2017), visés par les services des impôts.

(diplômes ou attestations de succès ou contrat d'intégration) (CID-CIP-PID).

* liste des moyens matériels dressé et délivré par un huissier de justice durant l'année 2016 ou 2017 (joindre copies des cartes grises + assurances concernant le matériel roulant valables à la date de dépôt des offres.

* Références professionnelles joindre attestations de bonne exécution des dix derniers années, portant l'objet et le montant délivrés par des services contractants (copie).

02 / Offre technique contient

- * Déclaration à souscrire dûment renseigné, paraphé, datée, signée (selon le modèle joint).
- * Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 11 du cahier des charges.
- * le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite " lu et accepté "

03 / Offre financière contient

- * lettre de soumission remplie, datée, signée (selon le modèle joint).
- * bordereau des prix unitaire rempli en chiffre et en lettre signé, cachée et datée.
- * devis quantitatif et estimatif rempli signé, cachée et datée.

- la durée de préparation des offres est fixée à 10 jours par référence à la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) dans la presse ou portail des marchés publics.

- les offres sont déposées au siège de la direction l'administration locale (Secrétariat de la direction) - site cité administrative 20 aout 1955 wilaya de BORDJ BOU ARRERIDJ. À la date correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 13h30.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'à un jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis des dossiers de candidature des offres technique et financière aura lieu en séance public et intervient pendant la même séance à la date correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 14.00 h.

Les candidats ou soumissionnaires sont invités à participer à la séance d'ouverture des plis.

- les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours + la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

ALGER

Djmawi Africa et Orange Blossom célèbrent la «Fête de la Musique»

Le groupe de musique Gnaoua, «Djmawi Africa» et la troupe française «Orange Blossom» ont animé jeudi soir à Alger un spectacle à l'occasion de la «Fête de la musique», célébrée à travers le monde chaque 21 juin.

Organisé à l'esplanade de la Grande-Poste par l'APC d'Alger-centre et l'Institut français d'Alger, le concert a drainé un public relativement nombreux, venu découvrir deux formations musicales dont les compositions sont très marquées par les influences orientales et africaines.

Toujours distingués par la fusion des genres et styles et l'éventail d'instruments musicaux utilisés, les «Djmawi Africa» ont mis de l'ambiance dès leur montée sur scène en offrant une flopée de chansons évoquant sciemment les maux sociaux qui préoccupent la jeunesse comme le chômage.

Dynamiques, les membres du groupe ont su capté l'attention du public -composé essentiellement de jeunes-, gratifié de plusieurs titres tels que «H'chiche ou pois chiche», «Bezaf» (C'est trop!) et Del-lali, repris en chœur par la foule.

Ses textes, peu recherchés, accrochent toutefois une grande partie de la jeunesse algérienne qui se reconnaît à travers les chansons de Djmawi Africa qui accorde un intérêt particulier aux préoccupa-

tions des jeunes désœuvrés et marginalisés.

Fondé en 2004 à Alger par groupe d'étudiants dont Ahmed Djamil Ghouli (goumbri et chant), Abdou El Ksouiri (guitare) et Nazim Ziad (batterie), Djmawi Africa se distingue par son style musical alliant plusieurs genres comme le rock, le chaâbi et le gnaoui.

Le groupe compte à son actif trois albums dont «Mama» qui a connu un franc succès en Algérie et en France, où il est enregistré, grâce à un style particulier puisant ses influences dans le chaâbi et le gnaoui. Propulsé au-devant de la scène par une «reconnaissance» médiatique considérable en France, le groupe s'est produit à l'étranger sur plusieurs scènes notamment en France, au Cameroun, en Egypte, en Inde et au Canada.

En deuxième partie de cette soirée qui s'est prolongée à une tardive de la nuit, le groupe français «Orange Blossom» a enchanté le public de chansons rendues par la chanteuse égyptienne Hend Ahmed, qui porte par sa voix rauque des sonorités rock mélangées aux



mélodies orientales. «Ya Sidi», «Habibi» et «Ya zaman» sont, entre autres titres, interprétés sur fond musical à base de violon, de basse et de batterie. Né en 1993 à Nantes (France) d'une rencontre musicale des musiciens Pierre-Jean Chabot (violon et basse), Jay C (chant et

guitare) et Eric le Brun, «Orange Blossom» se démarque par son style alliant musique électronique et le world music d'influence arabe et occidentale. Le groupe qui compte trois albums, s'est fait connaître en 1997, date de sortie de son premier opus intitulé «Orange

Blossom», vendu à «15.000 exemplaires».

«Orange Blossom» qui a collaboré avec plusieurs artistes étrangers comme le percussionniste abidjanais, a animé des concerts en Egypte et en Belgique, entre autres.

MUSIQUE

La 14e édition Festival arabe de Djemila programmée à partir du 2 août

L'ouverture de la 14^{ème} édition du Festival arabe de Djemila (Sétif) est programmée, cette année, à partir du 2 août prochain, a annoncé jeudi le Commissaire du festival, Khaled Mehanaoui.

Cette édition, qui se tiendra du 2 au 6 août (5 jours), aura lieu comme pour les

éditions précédentes sur le site romain de Cuicul (60 km à l'Est de Sétif), a indiqué le responsable à l'APS, précisant que ce festival aura un cachet national par excellence avec la participation d'une pléiade de stars de la chanson algérienne.

Ces derniers, dit-il, animeront également des

concerts dans certaines régions reculées de la wilaya, dont les habitants ne peuvent faire le déplacement pour assister au festival. Il a ajouté qu'au début de chaque soirée du festival, certaines figures de la chanson algérienne seront honorées, que ce soit des défunts de la scène artistique

ou ceux encore vivants. Aussi, il a révélé que les éditions prochaines verront le retour à Djemila d'artistes arabes et ce, en coordination avec les pays arabes dans le cadre des échanges culturels afin de préserver le caractère arabe de cette manifestation.

FESTIVAL DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL À GUELMA : 9 pièces théâtrales en compétition



Neuf pièces théâtrales sont en compétition dans le cadre de la 11^{ème} édition du Festival culturel local du théâtre professionnel qui ouvrira lundi prochain à Guelma, a déclaré jeudi le Commissaire du festival, Rachid Djerourou.

Les pièces théâtrales concernées par la compétition, qualificative au Festival national du théâtre professionnel d'Alger, portent sur des œuvres artistiques présentées par des coopératives et des associations actives à l'est et au centre-est du pays, a indiqué à l'APS le responsable, précisant que ce festival présente «une phase éliminatoire» destinée aux coopératives de ces wilayas.

M. Djerourou a également relevé que les œuvres en compétition, au théâtre régional Mahmoud Triki, sont des pièces réalisées par des coopératives et des associations artistiques actives dans les wilayas de Constantine, Sétif, Tébessa,

Jijel, Bordj Bou Arreridj, M'sila, Boumerdes, Alger et Guelma.

Il a poursuivi que trois artistes ont été retenus pour faire partie du jury qui aura à sélectionner la pièce théâtrale qui participera au Festival national du théâtre professionnel d'Alger, à savoir Lamri Kaouane, Moufida Addas et le scénariste Djabballah Hamza. Parallèlement à cette compétition officielle, trois artistes, qui nous ont quittés récemment à l'instar de la comédienne Sonia, l'humoriste cheikh Atallah, ainsi que cheikh Laouini, comédien et chanteur de la wilaya de Guelma, seront honorés, a indiqué la même source. Le festival rendra également hommage au défunt Azzedine Medjoubi en présentant, lors de la cérémonie d'ouverture du festival, la pièce «Hafila Tassir» interprétée par une troupe d'Azzaba (Skikda), ville natale de cet artiste.

APS

«Egypt Station», un nouvel album de Paul McCartney à paraître en septembre

Paul McCartney, l'ex-bassiste du groupe mythique britannique «The Beatles», a annoncé mercredi sur son site internet la parution le 7 septembre d'un nouvel album intitulé «Egypt Station». L'artiste a décrit son 17^e album solo comme un récit de voyage musical. Il a déjà dévoilé deux titres du nouvel opus: «Come on to me» et «I don't Know». McCartney, qui a fêté ses 76 ans lundi, a expliqué que le titre «Egypt Station» faisait référence à un tableau éponyme peint par lui-même et invitait à «un voyage kaléidoscopique à travers une myriade de territoires musicaux». «Dans «Egypt Station», chaque titre est comme une station. Ca nous a aidés à structurer nos idées pour ces chansons. C'est comme si la musique émanait d'un endroit que j'avais rêvé», a ajouté la légende de la pop britannique cofondateur des Beatles avec John Lennon. L'opus s'ouvrira et se terminera avec deux morceaux instrumentaux intitulés «Station I» et «Station II». «Come on to Me» est très Beatles dans son approche, avec sa rythmique pop et son sitar en fin de parcours. «I Don't Know» est une ballade au piano plus mélancolique. McCartney est un des deux survivants des Beatles avec Ringo Starr, actuellement en tournée avec son groupe All Starr Band. Son dernier album «New» remonte à cinq ans.

Un récital classique italien pour fêter la musique à Alger

Un récital de musique classique universel, célébrant les œuvres de compositeurs italiens contemporains, a été animé jeudi soir à Alger par le violoniste algérien Nabil Hamai, accompagné de musiciens italiens. Organisé par l'Institut culturel italien d'Alger à l'auditorium Aïssa Messaoudi de la Radio nationale, ce récital a rassemblé le trio Nabil Hamai, Anna Barbero Beerwald au piano et Giacomo Agazzini au violon. Lors de ce récital le trio a exécuté des œuvres de compositeurs italiens contemporains à l'image du violoniste Fatime Umberto, enseignant au conservatoire de Milan qui avait déjà accompagné l'Orchestre symphonique algérien en 2007, ainsi que des musiques de films italiens célèbres. Le trio a également gratifié son public de plusieurs partitions de solo au piano, exécutés par Anna Barbero Beerwald, ou de duo pour violon ainsi que quelques partitions écrites ou adaptées pour

les trois musiciens. Revisitant parfois des compositions de musique de chambre pour introduire une section rythmique de chaâbi et modifier le jeu du piano, ce trio de musiciens représente différentes promotions du conservatoire Giuseppe Verdi de Turin (Italie). Ce récital a été organisé à l'occasion de la fête de la musique célébrée, dans plusieurs villes du monde, le 21 juin de chaque année depuis 1982. Diplômé de l'Institut régional de formation musicale d'Alger en 2008, Nabil Hamai a poursuivi ces études de violon auprès du conservatoire Giuseppe Verdi de Turin avant de collaborer avec plusieurs orchestres d'envergure internationale dont l'Orchestre Giovanile Centrale, l'Orchestre Giovanile arabe del Mediterraneo, ou encore l'Orchestre de l'Académie Stefano Tempia de Turin. Actuellement, Nabil Hamai enseigne auprès de l'association Mozart de Turin et collabore avec d'autres écoles italiennes.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Communication

**Prix du Président de la République,
du Journaliste Professionnel**
Quatrième édition, 2018

« Vivre ensemble en paix »

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», dans sa quatrième édition, comptant pour l'année 2018, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2018.

Ce prix annoncé par son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de la presse le 03 mai 2015, a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes.
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en restaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- **L'information écrite** : article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle** : reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique** : émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique** : meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration** : photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :

- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif ;
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse ;
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2017 - 2018.

Thème du concours: « Vivre ensemble en paix ».

Modalités d'attribution du prix :

Le jury procédera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1^{er} lauréat.
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2^e lauréat.
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3^e lauréat.

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

- a) Pièces administratives :
 - Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
 - Attestation de travail datée de moins de trois mois.
- b) Œuvre objet de participation :
 - L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.
- c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :
 - Données personnelles sur le candidat ;
 - Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
 - Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi.
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 15 septembre 2018.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:

<http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

JEUx MÉDITERRANÉENS 2021: Hattab : «L'Algérie sera prête à accueillir les compétitions»

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab a affirmé jeudi que l'Algérie sera «entièrement prête» pour accueillir les Jeux méditerranéens de 2021 à Oran et que «les travaux avancent selon le calendrier fixé au préalable convenu avec tous les autres secteurs».

Répondant à une question sur les mesures prises par la tutelle pour assurer le succès des Jeux méditerranéens de 2021 à Oran, M. Hattab a indiqué «toutes les conditions seront réunies pour accueillir cet événement sportif», ajoutant que «les travaux avancent selon le calendrier fixé comme convenu avec tous les autres secteurs en termes d'accueil des délégations étrangères ou de structures sportives».

Quant au nouveau stade de football (40.000 places) et la piste d'athlétisme (4.500 places), le ministre a affirmé que le taux d'avancement des travaux a atteint 80%, soulignant que les pouvoirs publics ont débloqué près de 02 milliards DA pour la «réhabilitation» et l'équipement des structures sportives existantes.

Huit (08) opérations d'investissement pour la réhabilitation de sept (07) projets, la réalisation d'un nouveau et le réaménagement de nombre de structures sportives, a-t-il précisé, affirmant, dans ce sens, accorder un intérêt particulier à ce rendez-vous méditerranéen, notamment en matière de suivi des projets en cours de réalisation».

Pour sa part, le député d'Adrar, Boudjemaa Zeffan a soulevé des préoccupations relatives à l'inexploitation de certains établissements de sports et de jeunes ainsi que les piscines dans certaines communes de la wilaya. Le ministre a fait savoir que «la wilaya d'Adrar a bénéficié de l'inscription de 110 projets dans le cadre des plans quinquennaux de développement».

«Il est prévu l'augmentation du nombre des cadres dans le secteur sportif dans cette vaste wilaya (Adrar) composée de 11 daïras, 28 communes et 294 Ksars dans le cadre de l'équilibre dans les cadres au niveau de la région du Sud algérien, a-t-il ajouté. Concernant les piscines inexploitées, le ministre a précisé «que ces piscines sont des bassins inappropriés dont la superficie ne dépasse pas 24 m² réalisées dans la précipitation en 1989 et abandonnées actuellement».

«Pour remédier à ce problème, l'aménagement de quatre piscines parmi ces bassins a été entamé outre le maintien d'autres dans certaines communes et la mise en service, jeudi, de quatre autres piscines», a-t-il précisé.

S'agissant de la désintérêt des jeunes à l'égard de la pratique des activités sportives et physiques, le ministre a affirmé que «la réalité prouve le contraire d'autant que certaines communes de la wilaya d'Adrar connaissent une grande affluence des jeunes sur ses activités et une hausse dans le nombre des jeunes qui pratiquent le sport».

De son côté, le député Mohammed Boubtîma a soulevé certaines préoccupations, à savoir le manque de financements des clubs et équipes amateurs, notamment dans la wilaya de Ghardaïa, chose qui impacter ses résultats, la pose de la pelouse synthétique au stade communal qui est en arrêt depuis 12 années ainsi que l'accès au soutien des compagnies pétrolières».

Le représentant du gouvernement a affirmé, dans ce cadre, que le ministère «réfléchit à un véritable accompagnement de 12 wilayas du sud et les aider dans le domaine des sports», indiquant que l'organisation du sport (financement des associations, clubs et ligues) est régie par les dispositions de la loi 13-05 à même de mettre en place des capacités matérielles et humaines et accompagner ces associations au service du mouvement sportif. L'article 162 de ladite loi précise clairement la modalité de contribution au financement des activités des infrastructures sportives, et les normes de financements».

«L'Etat a consacré, en 2017, aux clubs de foot amateurs du sud un montant de 16 milliards de centimes et le Fonds de wilaya de promotion des initiatives de la jeunesse ne couvre plus les activités et manifestations sportives programmées qui se sont intensifiées ces dernières années», indiquant que «nous devons réfléchir à trouver d'autres ressources financières pour soutenir et diversifier les sources de financement».

Pour ce qui est de la contribution des sociétés pétrolières, M. Hattab a indiqué qu'elles étaient «de droit privé et ne relèvent pas de la tutelle. Elles sont, de ce fait, libres de choisir les clubs et associations sportives pour les financer», appelant, ces dernières, «à consentir plus d'efforts en vue de diversifier leurs sources de financement et de se rapprocher des sociétés privées et publiques pour les convaincre de les aider financièrement dans le cadre de la publicité et du sponsoring».

APS

JEUx MÉDITERRANÉENS 2018 :



Le boxeur Benbaziz fier d'être porte-drapeau de la délégation algérienne

Le boxeur Réda Benbaziz, porte-drapeau de la délégation algérienne aux Jeux méditerranéens (JM) de Tarragone qui débute vendredi dans la ville espagnole, s'est dit «fier et honoré» d'avoir été choisi pour cette mission de représentant des athlètes.



«C'est une grande fierté d'avoir été choisi pour être le porte-drapeau de la délégation nationale à la cérémonie d'ouverture de ces Joutes».

J'espère être à la hauteur en représentant dignement les athlètes algériens», a déclaré Benbaziz à l'APS.

La cérémonie d'ouverture de la 18e édition des JM est prévue vendredi soir au stade du Club Gymnastique, en présence notamment du ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, du président du Comité olympique et sportif algérien, Mustapha Berraf, et du

wali d'Oran Mouloud Chérifi dont la ville se prépare à accueillir les Jeux de 2021.

Le médaillé d'or de la catégorie (-60 kg) lors de la précédente édition des JM, Mersin 2013 en Turquie, a assuré qu'il était prêt à défendre son titre en terre catalane notamment face au vice-champion olympique de la catégorie, le Français Sofiane Oumeha, qui est également le porte-drapeau de sa délégation.

«Mon objectif est d'atteindre la finale et essayer de conserver mon titre. Je m'attends à une compétition très relevée face

aux meilleurs boxeurs du bassin méditerranéen», a-t-il affirmé. Le champion algérien (24 ans) est également revenu sur la préparation de l'équipe de boxe qu'il estime «insuffisante» pour une compétition de cette ampleur. Nous avons accusé beaucoup de retard à cause du début tardif de la préparation, mais je reste confiant et motivé quant à mes chances dans ce tournoi», a-t-il indiqué. Les épreuves de boxe des JM-2018 se dérouleront du 25 au 30 juin au pavillon Torredembarra de Tarragone avec 9 catégories de poids au programme.

VOLLEY-BALL / CHAMPIONNAT NATIONAL DES JEUNES CATÉGORIES:

Retrait de quatre clubs de Béjaïa

Les clubs de volley-ball de Béjaïa, wilaya phare de la discipline en Algérie, en l'occurrence le MBB, le RCB, le WAB et le NCB ont annoncé leur retrait commun du championnat national des jeunes catégories pour des «raisons financières».

«Pour des raisons financières, nous renonçons à notre grand regret à la participation avec huit équipes à la phase finale des prochains championnats d'Algérie des jeunes catégories (minimes

filles, cadettes et juniors garçons)», a écrit le collectif des clubs dans une lettre adressée au président de la Fédération algérienne de volley-ball, Mustapha Lemouchi.

Des copies de cette lettre ont été envoyées aux autorités locales ainsi qu'au ministère de la Jeunesse et des Sports. La compétition est prévue à Alger durant la période allant du 25 juin au 4 juillet.

ORAN:

700 athlètes au championnat national benjamins et minimes (filles et garçons)

Pas moins de 700 athlètes des 48 wilayas du pays ont confirmé leur participation au championnat national d'athlétisme benjamins et minimes (filles et garçons), qui aura lieu les 4 et 5 juillet prochain au stade des Castors d'Oran, a-t-on appris jeudi des organisateurs.

Cette compétition qui coïncidera avec la double fête de l'indépendance et de la jeunesse sera marquée par la présence d'anciennes figures de l'athlétisme d'Oran et d'autres wilayas du pays, à savoir Boualem Rahoui, ex-médaillé d'or aux Jeux

méditerranéens de 1975 (3.000 mètres steeple), Boudjemaa Abdelkader, ex-champion aux 110 mètres haies, Aïssaoui Mohamed, Abaïdia Mohamed, ex-champion d'Algérie de marathon, Messifi Abdelhamid, ex-champion d'Afrique de 20 kilomètres marche et Bouhala Mohamed, ex-champion d'Afrique de marche, a indiqué à l'APS, le président de la ligue d'Oran d'athlétisme (LOA), Brahim Amour, ex-champion arabe aux 200 et 400 mètres.

Selon la même source, cette manifestation sportive comportant des épreuves dans plu-

sieurs disciplines, à savoir le sprint, le demi-fond, le lancer et le saut, sera une opportunité de plus pour la détection de jeunes talents qui constitueront le réservoir de la sélection nationale, en prévision des Jeux méditerranéens de 2021 et également hisser le niveau de l'athlétisme qui traverse actuellement une période de crise.

Ce rendez-vous sportif à l'initiative de la Fédération algérienne d'athlétisme est organisé en partenariat avec la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya, a-t-on souligné.

Zetchi : «Des prérogatives plus importantes seront attribuées à la LFP»

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, a indiqué que des prérogatives «plus importantes» seront attribuées à la Ligue de football professionnel (LFP) qui a depuis jeudi un nouveau patron, en l'occurrence Abdelkrim Medouar en remplacement de Mahfoud Kerbadj.

«Cette Ligue ne sera pas uniquement consacrée à la programmation et au suivi des matchs de football.

A votre avis, qui est le plus au courant des affaires et des problèmes du football national ? Des prérogatives plus importantes lui seront attribuées.

Le président de la LFP prendra part aux réunions du Bureau fédéral de la FAF et représentera tous les clubs professionnels.

Il défendra les clubs et insérera leurs problèmes dans l'ordre du jour de nos réunions pour trouver les meilleures solutions», a précisé Zetchi à l'issue de l'Assemblée générale électorale (AGE) de la LFP tenue au Centre technique de Sidi-Moussa (Alger).

Medouar a été élu en récoltant 19 voix contre 7 pour Azeddine Arab (ES Sétif), 6 pour Mohamed El-Morro (ASM Oran) et 4 pour Mourad Lahlou (NA Hussein-Dey).

«Je félicite Medouar et les membres du Bureau pour leur élection à la tête de la Ligue.

Medouar n'est pas un inconnu du football algérien.

Je pense qu'avec son expérience et celle des membres élus, les choses marcheront dans le bon sens.

Aujourd'hui, la Ligue trouvera sa liberté dans la gestion et c'est une preuve que la FAF n'a jamais souhaité profiter d'elle», a ajouté le patron de l'instance fédérale.

Interrogé sur l'arbitrage, Zetchi a précisé que c'est une «structure indépendante» qui ne sera pas gérée par la Ligue.

«Il faut que vous sachiez que nous avons reçu des instructions de la part de la Fédération internationale de football pour que l'arbitrage ne soit pas géré par les Ligues.

L'arbitrage est une instance indépendante», a conclu Zetchi.

Outre l'élection de Medouar, six membres ont été élus au bureau exécutif de la LFP.

Il s'agit de Djamel Messaoudene (CA Bordj Bou Arréridj / 12 voix), Mourad Belakhdar (JS Saoura / 10 voix) et Akli Adrar (MO Béjaïa / 8 voix) de la Ligue 1 ainsi que Mohamed Boualem (MC Saïda / 12 voix), Farouk Belguidoum (RC Kouba / 9 voix) et Mabrouk Herrada (MC El-Eulma / 9 voix) de la Ligue 2.

LIGUE1 MOBILIS :

Le gardien de but Mohamed Seddik Mokrani s'engage officiellement avec le DRB Tedjanet

Le portier Mohamed Seddik Mokrani a signé jeudi un contrat de deux ans avec le DRB Tedjanet (Ligue 1 Mobilis de Football), a-t-on appris de la direction du club. Le transfuge de la JS Saoura a rencontré ce jeudi à Alger le secrétaire général du DRBT, Rachid Rihani pour parapher son nouveau contrat avec les Bleus et Blancs, a indiqué à la même source l'APS. Mohamed Seddik Mokrani devient ainsi la cinquième recrue estivale du DRBT après Mokhtar Hicham (JSM Skikda), Hicham Bensaha et Hamza Ouenas (JSM Bejaïa) et Mohamed Amachi (MC ALGER). La direction du DRBT a par ailleurs fait savoir qu'elle s'attend à voir l'arrivée d'autres joueurs lors de ce mercato.

APS

Abdelkrim Medouar nouveau patron de la LFP

L'homme fort de l'ASO Chlef, Abdelkrim Medouar, a été propulsé par ses pairs à la tête de la Ligue de football professionnel (LFP) en remplacement de Mahfoud Kerbadj, évincé en janvier dernier, lors de l'assemblée générale électorale qui s'est déroulée jeudi au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger).



La victoire de Medouar est nette et sans bavures : il a récolté un total de 19 voix des votants, ne laissant que des miettes à ses concurrents.

Azeddine Arab (ES Sétif) a dû ainsi se contenter de 7 voix, Mohamed El-Morro (ASM Oran) de 6 et Mourad Lahlou (NA Hussein-Dey) de 4 seulement. Le quorum a été largement atteint avec la présence de 36 membres sur les 39 qui composent l'assemblée générale de la LFP.

Manquaient à l'appel Abdelbasset Zaim (USM Annaba), pourtant candidat au bureau exécutif mais arrivé très en retard, et les deux représentants des entraîneurs. Le désormais ancien porte-parole de l'ASO travaillera au sein d'un bureau exécutif composé de six membres.

Il s'agit de Djamel Messaoudene (CA Bordj Bou Arréridj), Mourad Belakhdar (JS Saoura) et Akli Adrar (MO Béjaïa) de la Ligue 1 ainsi que Mohamed Boualem (MC Saïda), Farouk Belguidoum (RC Kouba) et Mabrouk Herrada (MC

El-Eulma) de la Ligue 2. L'intronisation de Medouar vient mettre un terme au travail du directoire que présidait Amar Bahloul depuis le 23 janvier dernier, suite au retrait, par la Fédération algérienne de football (FAF), de la délégation de gestion des championnats professionnels au conseil d'administration de la LFP avec à sa tête Mahfoud Kerbadj.

L'instance fédérale avait reproché à la LFP et à son ancien président de délivrer des licences aux nouvelles recrues hivernales de l'ES Sétif, alors que le club était interdit de recrutement en raison de salaires impayés.

Kerbadj avait expliqué sa décision par le souci de permettre à l'Entente de qualifier ses nouveaux joueurs en vue de la Ligue des champions d'Afrique, dont le tour préliminaire était programmé entre le 9 et le 11 février. L'autre raison qui avait poussé le patron de la FAF, Kheïreddine Zetchi, à «évincer» Mahfoud Kerbadj de son poste de président, reste le conflit né

depuis l'arrivée du premier à la tête de la Fédération en mars 2017.

La mayonnaise n'a jamais pris entre les deux hommes qui entretenaient des relations conflictuelles. En juillet 2017, la FAF avait même publié un communiqué sur son site officiel dénonçant «les absences à répétition» de Kerbadj des réunions du bureau fédéral, l'appel à donner des «clarifications».

Après son éviction de la LFP, Kerbadj a recouru à la justice pour rétablir la concorde signée entre les deux parties (FAF et LFP) en 2011, mais le Tribunal arbitral du sport (TAS) et le Tribunal administratif d'Alger l'ont débouté.

Elu désormais en tant que numéro 1 de la LFP, Medouar va s'atteler en compagnie de son équipe à préparer la saison footballistique 2018-2019 qui s'annonce comme chaque année éprouvante tant sur le plan de la gestion que celui de la programmation et dont le coup d'envoi sera donné le week-end du 10-11 août.

Medouar : «Une convention sera signée entre la FAF et la LFP pour la répartition des tâches»

Une convention sera «prochainement» signée entre la Fédération algérienne de football (FAF) et la Ligue de football professionnel (LFP), pour la répartition des tâches et la délimitation des prérogatives entre les deux parties, a indiqué jeudi à Alger, le nouveau patron de la LFP, Abdelkrim Medouar.

«Une convention sera signée entre la Fédération et la Ligue et j'espère que nous aurons plus de prérogatives que les années précédentes.

Cette convention permettra à la FAF de se concentrer sur les grandes lignes du football national», a indiqué Medouar lors d'une conférence de presse tenue au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), à l'issue des travaux de l'Assemblée générale électorale de la LFP. Medouar estime que la FAF doit gérer les «trucs» les plus importants du football

national et ne pas perdre de temps avec des sujets comme la compétition et les problèmes des clubs.

«Je pense que la Fédération n'est pas censée vivre quotidiennement avec les problèmes des clubs et le déroulement de la compétition.

Nous allons étudier certains dossiers de la FAF mais sans dépasser les limites.

C'est avec cette manière qu'on pourra aider le football algérien», a ajouté le nouveau président de la LFP.

Et d'enchaîner : «Une de nos priorités est de préparer la nouvelle saison afin de répondre présent le jour J.

Les clubs vont commencer leur préparation d'ici à une semaine et on doit être au rendez-vous.

Notre rôle est de gérer les affaires des Ligues 1 et 2.

Vrai dire, nous n'avons pas un programme fixe, nous allons nous réunir,

nous les membres du bureau exécutif, pour tirer au clair les choses».

Interrogé sur le sponsoring et les droits TV, le désormais ancien homme fort de l'ASO Chlef juge que ce volet est très important pour les clubs.

«Il faut étudier cette question et discuter aussi des droits TV pour éclaircir les choses. Un travail a été déjà fait entre le directoire de la LFP et la FAF, maintenant nous allons reprendre le dossier. Il faut que vous sachiez que les clubs ne peuvent pas survivre sans les droits TV et sans sponsoring.

Nous allons continuer à travailler sur ce sujet pour que les clubs en profitent», a expliqué Medouar.

Medouar a été élu en récoltant 19 voix contre 7 pour Azeddine Arab (ES Sétif), 6 pour Mohamed El-Morro (ASM Oran) et 4 pour Mourad Lahlou (NA Hussein-

Dey). «Je veux saluer les membres de l'Assemblée générale pour leur confiance et je tiens aussi à féliciter les nouveaux membres du bureau exécutif. Les élections se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

Aussi, il faut saluer le directoire qui a géré les affaires de la Ligue depuis le mois de janvier et aussi la commission électorale qui a veillé au bon déroulement de ce rendez-vous». Outre l'élection de Medouar, six membres ont été élus au bureau exécutif de la LFP. Il s'agit de Djamel Messaoudene (CA Bordj Bou Arréridj / 12 voix), Mourad Belakhdar (JS Saoura / 10 voix) et Akli Adrar (MO Béjaïa / 8 voix) de la Ligue 1 ainsi que Mohamed Boualem (MC Saïda / 12 voix), Farouk Belguidoum (RC Kouba / 9 voix) et Mabrouk Herrada (MC El-Eulma / 9 voix) de la Ligue 2.



L'heure de Draxler

Julian Draxler sera l'un des hommes-clés de

Joachim Löw pour aider l'Allemagne à conserver son titre mondial. Le joueur du Paris Saint-Germain devrait pouvoir s'exprimer davantage qu'en club dès dimanche contre le Mexique.

Julian Draxler n'était pas indiscutable au Paris Saint-Germain cette saison. Le voilà qui s'appête pourtant à débiter la Coupe du monde dans un rôle de titulaire chez les tenants du titre. Joachim Löw a confirmé sur les ondes de ARD la présence de l'ancien joueur de Schalke 04 dans le onze de départ face au Mexique dimanche. Qui dit Draxler in, dit possiblement Mesut Özil out.

La composition d'équipe n'est pas encore officielle, mais il se pourrait que le milieu de terrain d'Arsenal vive pour la première fois depuis le début du mandat de Löw une compétition majeure hors du onze-type. Difficile de savoir s'il s'agira d'un vrai choix tactique, d'une précaution pour que les douleurs au genou de l'intéressé aient un peu plus de temps pour disparaître, ou des conséquences d'un souci extra-sportif. L'apparition de Mesut Özil et İlkay Gündoğan en compagnie du président turc Recep Tayyip Erdogan avant le Mondial a fait du bruit en Allemagne, même si les deux joueurs se sont expliqués depuis. Il se murmure que Joachim Löw n'a que peu goûté la manière dont ils ont géré le dossier et perturbé la préparation de la compétition. Si Özil n'est effectivement pas titulaire, chacun fera son interprétation. En attendant, Özil ou pas, Julian Draxler est un élément moteur de la Nationalmannschaft depuis plusieurs mois. Ses progrès sous le maillot de la sélection ont sauté aux yeux et n'ont pas manqué d'être salués par Löw. "Julian est dans une forme superbe. Il peut vraiment faire la différence dans cette Coupe du monde. Il apporte beaucoup à l'équipe et je compte sur lui". Et Löw de pointer du doigt l'aspect principal dans lequel il considère que le Parisien a progressé: l'attitude. "Julian a fait un pas en avant important en termes de personnalité, de franchise et de professionnalisme. Je suis fan de ses qualités", a déclaré le champion du monde sur ARD.

Si à Paris Unai Emery s'est davantage servi de Julian Draxler dans l'entrejeu, ce sont les aptitudes originelles de l'intéressé que l'on devrait voir à l'oeuvre dimanche. Le milieu offensif de 24 ans débute sauf surprise côté gauche, avec pour mission de déborder et de créer des brèches dans la défense mexicaine, ou de rentrer sur le pied droit qui lui a permis de marquer 6 fois en 44 sélections. Mais encore jamais en Coupe du monde...

MESUT ÖZIL VIVEMENT CRITIQUÉ EN ALLEMAGNE

Rien ne va plus pour Mesut Özil. Au cœur d'une polémique pour une photo de lui et İlkay Gündoğan avec le président turc Recep Tayyip Erdogan, l'AFD, parti d'extrême droite allemande, a réagi à la polémique par le biais de son porte-parole Jörn Koenig: « Joachim Löw devrait couper la corde et les renvoyer à la maison. Il y a des joueurs qui sont fiers de notre pays, Özil et Gündoğan devraient libérer deux places dans l'équipe nationale pour des joueurs qui ne rendent pas plus hommage au président turc qu'à la patrie allemande. » Sur le plan sportif, c'est l'ex-international allemand Lottar Matthäus qui s'est exprimé sur le numéro 10 de la Mannschaft dans le magazine allemand Bild: « Özil n'a pas compris pourquoi il y a une telle polémique autour de lui en Allemagne. Il n'a pas conscience de ce que les gens attendent d'un joueur de l'équipe nationale en Allemagne. Il aurait bien fait, après l'erreur des photos avec Erdogan, d'affirmer son attachement à l'Allemagne. »



ROMELU LUKAKU, LE BELGE QUI A LA PATATE

Romelu Lukaku a porté la Belgique contre le Panama (3-0). Son doublé a rempli de joie un pays qui rêve de voir sa sélection aller jusqu'au dernier carré, qu'elle a raté de peu au Mondial 2014 et à l'Euro 2016 avec à chaque fois une élimination en quarts de finale. Face à la Tunisie samedi à Moscou, il aura encore une fois l'occasion d'étoffer ses statistiques.

Il n'est pas forcément le plus beau à regarder jouer sur un terrain mais il est d'une belle efficacité. Romelu Lukaku, né à Anvers, a intégré la sélection belge en 2010 et détient le record de buts marqués (35). Le Belgo-Congolais pourrait encore viser très haut avec la génération Kevin De Bruyne-Eden Hazard. Avec 16 buts en Premier League et 5 buts en Ligue des champions cette saison du côté de Manchester United, il manque à Romelu Lukaku un grand résultat pour se payer la place de numéro un dans le cœur du public belge. L'homme est sur le bon chemin.

Son adaptation fut délicate à Man-

club anglais revenait en Ligue des champions face à Bâle en septembre 2017, et lui inscrivait le deuxième but (3-0). Un mois plus tôt, dès sa première rencontre officielle sous le maillot des Red Devils, il trouvait le chemin des filets en Supercoupe face au Real Madrid. Pourtant, le colosse (1,92 m) fut l'objet de nombreuses railleries lors de son arrivée à MU, notamment à cause des 85 millions dépensés pour s'offrir ses services. Certains observateurs évoquaient un énigmatique transfert raté depuis la retraite de Sir Alex Ferguson. Pourtant, à 23 ans, Romelu Lukaku était devenu le meilleur buteur de l'histoire d'Everton avec 61 réalisations. Loin de son premier but chez les professionnels qu'il avait signé à 16 ans du côté d'Anderlecht.

Jeune Lukaku devait montrer sa carte d'identité pour prouver son âge à des parents qui se plaignaient de sa grande taille. Né dans une famille plus que modeste, avec un père footballeur en fin de carrière, il avait promis à sa mère qu'il serait professionnel pour changer la vie familiale.

« Nous n'étions pas seulement pauvre, mais sans un sou », avait-il écrit un jour, au point de rester parfois dans le noir par manque d'argent pour payer l'électricité. « J'ai toujours joué au football avec la rage car chez moi, il y avait des rats qui traînaient autour et dans notre appartement », ajoutait-il. Un dingue d'analyse qui décortique tous ses matches

« Adolescent, il était déjà physiquement hors-norme. Il a pris une revanche sur le destin. C'est un joueur qui décorne tout. C'est un dingue d'analyse. Il regarde tous ses matches, raconte

Vin-

cent Langendries, journaliste à la RTBF. Il estime qu'il ne sera jamais parfait et cherche sans cesse le progrès. C'est quelqu'un de tellement intelligent ».

Romelu Lukaku, fervent catholique, a une force mentale exceptionnelle. S'il n'a pas été dans les plans de Marc Wilmoets, l'ancien sélectionneur, il est désormais un titulaire indiscutable avec Roberto Martínez. Le fan de basket américain a inscrit 22 buts en 19 matches depuis l'arrivée du technicien espagnol. « Son rôle et celui de quelqu'un qui peut marquer des buts », avance simplement Martínez. « Quand je vois son évolution, je me dis qu'il a tout en mains pour essayer de devenir le meilleur du monde à son poste. Il est sûr que je n'ai pas vu beaucoup d'attaquants comme lui », a dit Martínez après le match contre Panama.

Romelu Lukaku a toujours voulu réussir en Belgique, pour sa mère et pour le maillot des Diables Rouges. Face à la Tunisie (samedi à 14h TU) dans le stade du Spartak Moscou, il aura une nouvelle fois l'occasion d'imposer son physique et son talent pour emmener la Belgique le plus loin possible, pourquoi pas vers sa première étoile.



chester United. Le

DÉCÈS D'UN ALGÉRIEN SUITE À UNE INTERPELLATION POLICIÈRE EN 2009:

La CEDH condamne la France pour "négligence"

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné jeudi la France pour "négligence" dans le décès d'Ali Ziri, un Algérien de 69 ans mort en 2009 à la suite d'une interpellation policière.

Cette décision confirme pour ses proches la nécessité d'une interdiction définitive de certaines techniques d'interpellation.

La France va devoir verser 30.000 euros pour dommage moral et 7.500 euros pour frais et dépens à Annissa Semache, fille d'Ali Ziri, qui avait saisi en juin 2016 la CEDH, institution créée par le Conseil de l'Europe et siégeant à Strasbourg.

Ali Ziri avait été interpellé le soir du 9 juin 2009 avec un ami à bord d'un véhicule conduit par ce dernier. Les deux hommes avaient été transportés au commissariat d'Argenteuil, en région parisienne, où ils avaient été placés en garde à vue.

Tombré dans le coma, Ali Ziri était mort deux jours plus tard à l'hôpital d'Argenteuil.

Alors qu'une première autopsie avait imputé son décès à des problèmes cardiaques et à l'alcoolémie, une contre-expertise avait révélé la présence de



plus de vingt hématomes, dont certains larges de 17 cm. La CEDH a jugé que l'immobilisation forcée de M. Ziri par la technique dite du «pliage» (technique d'interpellation policière consistant à maintenir une personne la tête appuyée sur les genoux), alors qu'il se trouvait dans un véhicule de police à destination du commissariat, était justifiée et strictement proportionnée au but poursuivi. "Elle considère en revanche que la situation de M. Ziri au commissariat d'Argenteuil a été traitée avec négligence par les autorités et retient que les autorités n'ont pas fait ce que l'on

pouvait raisonnablement attendre d'elles pour prévenir le risque de décès auquel il était exposé", poursuit l'institution dans un communiqué.

"La cour dit très clairement que l'attitude des policiers a à voir avec la mort d'Ali Ziri et qu'ils ont utilisé une technique dont ils connaissaient la dangerosité", a souligné Omar Slaouti, porte-parole du collectif Vérité et justice pour Ali Ziri.

"On demande que le ministère de l'Intérieur prenne ses responsabilités et interdise ces techniques qui sont responsables de la mort d'Adama Traoré ou de Lamine Dieng (deux per-

sonnes décédées à la suite de leur interpellation) et que les policiers interpellateurs, qui sont toujours en activité, soient sanctionnés sur un plan administratif", a-t-il ajouté.

S'ils relèvent "quelques lacunes ponctuelles", les sept juges de la CEDH ont considéré que "il n'est pas possible de remettre en cause l'efficacité de l'enquête réalisée par les autorités".

Pour autant, c'est une condamnation de l'action de la police dans son ensemble, aussi bien du mode d'interpellation que du traitement dans le commissariat", relève l'avocat de la famille, Me Stéphane Maugeudre.

La cour pointe aussi du doigt "la lenteur de la procédure et le fait qu'il n'y ait pas eu de reconstitution", ce qui aurait permis de savoir si "Ali Ziri est arrivé vivant au commissariat", sachant que, selon le défenseur, "le maintien en position pliée au-delà de trois minutes engage le pronostic vital".

MDN

BAC 2018:

Le MDN met en place un dispositif pour réunir les conditions favorables à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves

Un dispositif logistique et technico-organisationnel pour réunir les conditions favorables à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves du Baccalauréat 2018 sur l'ensemble du territoire national a été mis en place par le ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de sa contribution à la sécurisation et au bon déroulement du Baccalauréat «session 2018», le MDN a mis en place un dispositif logistique et technico-organisationnel pour réunir les conditions favorables à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves du Baccalauréat sur l'ensemble du territoire national», indique jeudi un communiqué du MDN. A ce titre, une série d'actions en coordination avec les différentes institutions nationales «ont permis d'arrêter un plan d'action regroupant les aspects inhérents à l'acheminement, par les moyens aériens militaires, des sujets des examens vers les centres concen-

nés et des réponses des candidats vers les centres de correction, assuré par des escortes organisées par les services spécialisés du MDN», souligne la même source.

En outre, la mise en place des moyens techniques appropriés «ont permis d'assurer la surveillance et la neutralisation électronique de tous les moyens de communication rayonnant, soutenus par une ressource humaine qualifiée en vue de faire face aux éventuelles tentatives de diffusion des sujets via les réseaux téléphoniques et Internet, renforcés par une veille permanente au sein de l'Organe National de Prévention et de Lutte Contre les Infractions Liées aux TIC», ajoute le MDN. Les mesures draconiennes prises par le MDN, ainsi que les potentiels importants mobilisés, «seront maintenus pour garantir la sécurisation durant toute la période de déroulement et de la correction des examens de cette session», conclut le communiqué.

LPP :

Journées d'information au profit des membres de la communauté nationale en Arabie Saoudite et aux EAU, du 22 au 27 juin

Les journées d'information sur le Logement public promotionnel (LPP) destiné aux membres de la communauté algérienne établie au Royaume d'Arabie Saoudite et aux Emirats arabes unis (EAU), débuteront vendredi le 22 juin, jusqu'au 27 juin, a indiqué, jeudi, un communiqué du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville supervisera le lancement de ces journées d'information qui seront organisées à Riyad et Djeddah (Arabie Saoudite), ainsi qu'à Abou Dhabi et Dubaï (EAU), sur le LPP, dont la réalisation a été confiée à l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), et ce, conformément aux recommandations du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. M. Temmar avait déjà lancé des journées d'information

similaires en février dernier, dans plusieurs villes françaises (Paris, Lille, Lyon et Marseille). Par ailleurs, le ministre avait indiqué jeudi lors d'une journée parlementaire sous le thème «L'habitat entre planification et défis du siècle», organisée au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), que 17.225 souscripteurs de la communauté algérienne établie dans 93 pays s'étaient inscrits sur le site électronique dédié à la formule LPP, depuis son lancement le 1 février 2018 jusqu'à juin. A rappeler que M. Temmar avait reçu, fin 2017, au siège de son département, les représentants de la communauté algérienne établie à l'étranger avec lesquels il a examiné les moyens à même de mieux répondre aux demandes d'acquisition de logements LPP, en application des orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

ALGÉRIE-AFRIQUE L'Algérien Benbahmed Lotfi élu à la présidence de l'Inter-Ordre des pharmaciens d'Afrique

Le Président du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens d'Algérie (CNOA), le Dr Benbahmed Lotfi, a été élu, jeudi à Ouagadougou (Burkina Faso), à la présidence de l'Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique (IOPA), indique, dans un communiqué, le CNOA. L'élection de M. Benbahmed a eu lieu lors de l'Assemblée générale de l'Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique, en marge de la 19^{ème} édition du Forum pharmaceutique international, qui se tient du 20 au 23 juin 2018 à Ouagadougou et regroupant, outre l'IOPA, l'Inter Syndicale des pharmaciens africains, l'Association africaine des Centrales d'achat des médicaments essentiels ainsi que l'Association des Directeurs de la Pharmacie d'Afrique, précise la même source.

Le RND appelle le Président Bouteflika à briguer un nouveau mandat

Le secrétaire général du Rassemblement démocratique (RND), Ahmed Ouyahia, a appelé jeudi à Alger le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à «poursuivre sa mission et son sacrifice au service de l'Algérie», l'assurant du soutien de son parti pour l'accomplissement d'un nouveau mandat à la Présidence de la République. «Je suis heureux de constater que notre Conseil national entend appeler le moudjahid Abdelaziz Bouteflika à poursuivre sa mission et son sacrifice au service de l'Algérie et que le Rassemblement national démocratique l'assure de son soutien pour l'accomplissement d'un nouveau mandat à la Présidence de la République», a indiqué M. Ouyahia



h à l'ouverture des travaux de la 5^{ème} session du Conseil national du parti. «Ce sera là un engagement digne du Rassemblement national démocratique, pour la continuité et la stabilité et pour l'Algérie», a ajouté le SG du parti.

Alger abritera du 25 au 27 juin le troisième Forum annuel des membres du réseau des Thinks-Tanks du Dialogue 5+5 sous le thème «le développement humain, comme moteur de coopération dans le Dialogue 5+5 : Défis communs, Gestion partagée», a-t-on ap-

pris auprès de l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG). Cet événement est organisé par l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) et l'Union pour la Méditerranée (UPM), avec la collaboration de l'INESG.

APS

Tenue à Alger à partir de lundi du 3^{ème} Forum annuel des membres du réseau des thinks-tanks du Dialogue 5+5

MÉTRO D'ALGER: Renforcement de la flotte par douze nouvelles rames

La flotte du métro d'Alger sera renforcée par douze (12) nouvelles rames de fabrication espagnole, a annoncé jeudi l'Entreprise du métro d'Alger dans un communiqué. Cette dotation s'inscrit dans le cadre des extensions de la Ligne 1 du métro d'Alger, et ce, pour répondre au besoin de transport

dans la capitale, a précisé la même source. La livraison de ces rames fabriquées en Espagne par le constructeur CAF, se fera à raison d'une rame par mois, a-t-on ajouté. L'arrivée de la première rame au port d'Alger est prévue pour le dimanche 24 juin courant, a fait savoir le communiqué.